

LICENCE L2

SCIENCES DE L'EDUCATION

FORMATION INITIALE

Responsable Pédagogique : Christophe Jaunet
Gestionnaire de scolarité : Ingrid Ody

- Parcours « Education et Enseignement » Rachid SAGUER
- Parcours « Intervention Sociale Insertion-Formation » Christophe JAUNET

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024
Édition de Juillet 2023



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
UFR des Sciences de l'Éducation,
Sciences Sociales et Staps

SOMMAIRE

I./ CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

<u>1. Le référentiel de la Licence SHS, mention Sciences de l'Education</u>	3
<ul style="list-style-type: none">• 1.1 - L'acquisition de compétences disciplinaires• 1.2 - L'acquisition de compétences préprofessionnelles• 1.3 - Les débouchés professionnels de la licence	
<u>2. Les modalités d'admission</u>	5
<ul style="list-style-type: none">• 2.1 - 1^{ère} modalité : commission d'admission• 2.2 - 2^{ème} modalité : Validation d'Acquis et d'Expérience Professionnelle (VAEP)	
<u>3. Les dispositions générales de la Licence</u>	6
<ul style="list-style-type: none">• 3.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus• 3.2 - Modalités de réorientation des étudiants• 3.3 - Contrôle de l'assiduité• 3.4 - Epreuves de remplacement• 3.5 - Calendrier et organisation des deux sessions• 3.6 - Report de notes de 1^{ère} session• 3.7 - Durée de conservation des acquis• 3.8 - Dispositifs pédagogiques d'accompagnement• 3.9 - Distinctions (attribution d'une mention)• 3.10- Lutte contre le plagiat• 3.11- Régime spécial d'étude (RSE) – régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales• 3.12- Allègements de formation• 3.13- Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale• 3.14 - Règles de la communication par mail	

II./ LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

<u>4. Les modalités d'inscription pédagogique</u>	11
<u>5. S'informer, suivre et vivre sa scolarité à l'UPEC</u>	12
<ul style="list-style-type: none">• 5.1: Le calendrier de la licence 2023/2024<ul style="list-style-type: none">➢ 5.1.1 - Plannings des 1er et 2nd semestres• 5.2: S'informer pour suivre sa scolarité avec le service de la scolarité<ul style="list-style-type: none">➢ 5.2.1 - Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité➢ 5.2.2 - Coordonnées des responsables pédagogiques de la licence et des parcours➢ 5.2.3 - Informations sur la scolarité : affichage mural, informations en ligne : plannings des cours, numéros des salles de cours.• 5.3: Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants	

- **5.4: Vie universitaire et règlement intérieur**
 - 5.4.1 - Vie universitaire : comportement général
 - 5.4.2 - Ordre intérieur
 - 5.4.3 - Discipline universitaire
- **5.5: Contacter les enseignants de la licence**
- **5.6: S'orienter à l'université Paris Est Créteil**
 - 5.6.1 - Les différents services de l'université
 - 5.6.2 - Plan d'accès à l'université
 - 5.6.3 - Plan d'accès aux différents sites

6. Le programme de la licence : UE et ECUE **21**

- Enseignements du semestre 3 (UE 7 à 10)
- Enseignements du semestre 4 (UE11 à 13)

7. Contenus détaillés des enseignements **24**

- Semestre 3 (parcours EE et ISIF)
- Semestre 4 (parcours EE et ISIF)

I. / CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

1. REFERENTIEL DE LA LICENCE SHS, MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION

Transdisciplinaire, la licence, mention Sciences de l'éducation, aborde les pratiques éducatives (mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement), les acteurs et les institutions du champ de l'éducation par une approche sociologique, psychologique, anthropologique et historique.

Elle initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques du champ éducatif et social.

Elle prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études (Master, Doctorat).

1.1 L'acquisition de compétences disciplinaires a pour objectif de

- Développer des connaissances sur le mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives, l'histoire et l'économie de l'éducation.
- Acquérir les fondements des théories éducatives à travers les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Croiser les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer une problématique.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Mobiliser les données et les méthodes en Sciences Sociales à travers la Recherche Action pour éclairer une problématique d'éducation pour circonscrire et expliciter la nature de la problématique.
- Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adaptés pour traiter une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Traiter les résultats par les méthodes quantitatives et qualitatives.
- Être apte à rédiger des textes à caractères scientifiques et un compte rendu d'observation.
- Réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.

1.2 A partir des compétences disciplinaires, la licence a aussi pour finalité de développer des compétences préprofessionnelles par des mises en situation dans le cadre d'un stage en établissement scolaire (école maternelle et élémentaire) et/ou au sein d'une structure éducative et sociale afin de

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives en développant des compétences transversales
- Être capable de prendre en compte les besoins sociaux en intervention éducative et réponses institutionnelles.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet collectif.
- Aider à l'élaboration d'un projet de formation ou d'insertion vers l'emploi.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

1.3 Les débouchés professionnels et les métiers de la licence SHS, mention Sciences de l'éducation

La licence SHS mention Sciences de l'éducation prépare aux métiers du secteur de l'éducation, de la formation, du travail social, de la médiation, de la culture, de l'aide spécialisée, de l'animation ou de l'éducation pour la santé.

Les débouchés

Masters en Sciences de l'éducation, en sciences sociales, de l'enseignement 1er ou 2nd degré.

Licences professionnelles : accompagnement social, métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle, formation compétences emplois.

Tous les concours de la Fonction Publique et Territoriale ouverts à Bac+3.

Les métiers accessibles

- les métiers de l'enseignement (professorat des écoles, conseiller principal d'éducation (CPE)...).
- les métiers de la formation (formateur d'adultes, concepteur de formation et de supports pédagogiques en entreprises ou centres de formation, responsable de la formation continue...).
- les métiers de l'éducation populaire (Responsable d'institutions de l'éducation populaire, animateur socioculturel, accompagnement éducatif...).
- les métiers de l'insertion et de l'intervention sociale (agent d'insertion dans une structure de l'économie sociale et solidaire, éducateur-trice en milieu ouvert, chef de projet...).

2. LES MODALITES D'ADMISSION

1^{ER} CAS : SONT ADMIS DE PLEIN DROIT :

Les étudiants ayant validé leur première année de L1 Sciences de l'Education.

← Sont admis en L2 conditionnelle les étudiants ayant validé au moins un des deux semestres et obtenu au minimum 8/20. Dans ce cas les étudiants devront rattraper les ECUE (Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement) non validés.

2^{EME} CAS : SONT ADMIS SUR DOSSIER PAR DECISION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

← Les étudiants ayant validé une première année de L1 autre que Sciences de l'éducation peuvent candidater et être admis après étude de leur dossier de candidature.

← Les titulaires d'un diplôme de niveau Bac+1 : BTS, DUT, DPC délivré par le CNAM, et autres diplômes. Les étudiants concernés doivent candidater entre début avril et fin juin par le biais de l'application E-candidat sur le site internet de l'UPEC (<https://ecandidat-gest.u-pec.fr>).

3^{EME} CAS : ADMISSION PAR VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (V.A.E)

← Les personnes ne justifiant d'aucun des diplômes mentionnés ci-dessus mais ayant un parcours professionnel de trois ans minimum dans le champ professionnel de l'éducation peuvent intégrer la Licence 2 selon certaines conditions.

Les dossiers permettant de juger si le niveau est comparable à BAC+1 devront être retirés auprès du Service Commun d'Education Permanente et des Partenariats d'Entreprises (SCEPPE). Les candidats pourront bénéficier de conseils et d'accompagnement en contactant le SCEPPE à l'adresse suivante :

61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 41 78 48 03
fc-sceppe@u-pec.fr

3. LES DISPOSITIONS GENERALES DE LA LICENCE

3.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus

La licence est structurée en semestres et se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Le contrôle des connaissances est organisé soit en contrôle continu soit en contrôle terminal, (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 11**). Des évaluations ont lieu au cours de chaque semestre, sous différentes formes : lors de Travaux Dirigés (TD), sous forme d'oraux, par la remise d'écrits... En fin de semestre des partiels viennent clôturer les cours par des examens finaux où les étudiants ont le même examen. Une session de rattrapage des Ecue non validés lors des deux premiers semestres est organisée à l'issue du second semestre.

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur d'un semestre et entre les semestres à l'intérieur d'une année. Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale lors des jurys qui se tiennent à l'issue de chaque semestre. Une compensation semestrielle a lieu sur les trois années du cursus de licence entre les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6. (**Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 21**).

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés sans limitation de durée pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu. (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art.14**).

Dans le cas où l'étudiant n'obtiendrait pas la moyenne générale de 10 sur l'ensemble de l'année mais aurait validé l'un des deux semestres et aurait un semestre de retard avec un seuil de moyenne supérieure à 8/20, a toutefois la possibilité de passer en année supérieure sous le statut d'**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre.)** Il doit alors valider les matières manquantes du semestre non validé. Pour cela, il a la possibilité de se présenter aux examens de première session en janvier et mai et/ou lors de la deuxième session en juin (session de rattrapage).

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé).

Lorsque l'emploi du temps le permet, les AJAP qui le souhaitent peuvent assister aux enseignements qu'ils doivent repasser. Attention, il peut y avoir des chevauchements d'emploi du temps entre les années. Toutefois, ils n'ont pas obligation d'assiduité dans ces enseignements. Ceci leur permet de suivre prioritairement les cours de l'année supérieure. Dans les enseignements manquants de l'année inférieure, ils doivent se présenter aux épreuves d'évaluation selon les mêmes modalités que le régime dérogatoire.

Attention, il revient à l'étudiant de s'informer des dates des épreuves qu'il doit repasser, en suivant les informations sur le panneau d'affichage de l'année inférieure ou en se renseignant auprès de la gestionnaire de scolarité. Si deux épreuves d'évaluation se chevauchent, l'étudiant doit immédiatement en avvertir sa gestionnaire de scolarité. Si l'étudiant n'anticipe pas le problème suffisamment tôt, il devra choisir de passer les épreuves à la 2e session, (voir le paragraphe 3.4, à la page.7).

Le passage conditionnel entre la licence et la première année de master n'est pas autorisé.

3.2 - Modalités de réorientation des étudiants (Arrêté du 3 mars 2017 - art. 8)

A l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil, à qui incombe en particulier de fixer les modalités de validation dans le nouveau parcours des UE ou ECUE validés dans l'ancien parcours.

Pour chaque étudiant réorienté, un « contrat pédagogique », défini par la composante permettant la validation des UE (ou ECUE), sera établi en deux exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, l'autre à la composante (scolarité et responsable pédagogique). Les deux exemplaires seront signés par le responsable de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique. Certains contenus de cours ou de TD peuvent être consultés sur la plateforme EPREL.

3.3 - Contrôle de l'assiduité

- Régime général :

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire. Il est recommandé vivement à tous les étudiant.e.s de suivre **tous les cours magistraux**, même si la présence n'y est pas contrôlée.

Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant.e en charge du TD, sur la base de ce document.

Les étudiant.e.s doivent respecter les obligations d'assiduité suivantes :

2 absences justifiées* maximum

* sont reconnues comme des absences justifiées des absences liées à des rendez-vous médicaux (généraliste ou spécialiste avec justificatif) et à des obligations administratives et familiales impérieuses (permis de conduire, JAPD, décès avec présentation d'un certificat). Les rendez-vous paramédicaux (ostéopathe, kinésithérapeute, etc.) sont exclus des absences justifiées.

En cas de non-respect de ces obligations d'assiduité, l'étudiant.e se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Les étudiant.e.s sont tenus de justifier toute absence auprès de l'enseignant.e en charge du TD.

Toute absence injustifiée entraîne la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée.

Toute absence à une évaluation notée en TD entraîne systématiquement la note 0. Dans le cas où l'absence est reconnue justifiée par l'enseignant.e en charge du TD, une épreuve de remplacement pourra être mise en place dans le cadre du TD si les conditions le permettent.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

- Régime dérogatoire

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

Les étudiant.e.s, dont la situation correspond à la liste énoncée dans l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, peuvent, s'ils en font la demande expresse auprès de la scolarité, bénéficier d'un régime d'études dérogatoire.

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiant.e.s salarié.e.s et assimilé.e.s (notamment mères de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes) qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne. **Ces étudiant.e.s pourront s'inscrire partiellement ou totalement en contrôle terminal pour les enseignements auxquels ils/elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée** (certificat de travail et tout document justifiant leur situation). Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent en TD.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence. Dans l'attente de la réponse administrative statuant sur ce régime dérogatoire, les étudiant.e.s sont tenu.e.s d'assister aux TD selon les règles du régime général à partir du début des enseignements. En cas d'avis défavorable, les étudiant.e.s seront considéré.e.s comme relevant du régime général depuis le début des enseignements.

- Retard

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. ATTENTION : les retards au cours du semestre pourront être sanctionnés par l'enseignant.e en charge du TD.

Les **retards abusifs** (au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement) sont considérés comme une absence. Toutefois, lorsque le retard est lié à un événement exceptionnel et indépendant de la volonté de l'étudiant.e, l'enseignant.e en charge du TD peut, sur présentation d'un justificatif par l'étudiant.e, ne pas comptabiliser ce retard abusif comme une absence. En cas de retard abusif, l'enseignant.e en charge du TD est libre d'accepter que l'étudiant.e en question assiste ou non au reste de la séance de TD.

3.4 – Epreuves de remplacement

Des épreuves de remplacement sont organisées en cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves concernant des ECUE auxquels l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service des examens dont il relève **dans un délai de 8 jours ouvrables** à compter de l'affichage du calendrier de la session.

3.5 – Calendrier et organisation des deux sessions

➤ **La première session**

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

➤ La deuxième session

La deuxième session est organisée à l'issue des semestres pairs en juin sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des composantes.

Les convocations aux examens sont indiquées sur le site Internet de la faculté et par voie d'affichage sur les panneaux situés dans le couloir de la scolarité au 6^{ème} étage de La Pyramide.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, **après délibération du jury.**

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

3.6 – Report des notes de 1^{ère} session

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer **la meilleure des deux notes obtenues** (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session. La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session.

3.7 – Durée de conservation des acquis

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE) sont capitalisables **sans limitation de durée**, mais en cas de reprise d'études à la suite d'une interruption, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études antérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

3.8 – Dispositifs pédagogiques d'accompagnement

Afin de donner une meilleure efficacité à la deuxième session d'examen, il est vivement recommandé aux étudiants ajournés de **prendre connaissance des remarques des enseignants**, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu à l'issue des résultats, sont précisées sur le site internet de la faculté et affichées sur les tableaux situés dans le couloir de la scolarité au 6^{ème} étage de La Pyramide. (Dates de consultation des copies voir ci-après le paragraphe 5.2.6 page 17).

3.9 – Distinctions (attribution d'une mention - circulaire 2014-0018 du 23/10/2014)

Il convient de distinguer la règle de délivrance de la licence, de la note prise en compte pour l'attribution d'une note de mention (NM) qui est calculée suivant la formule :

$$NM = \text{Max} ((S1+S2+\dots+S6)/6) ; (S5+S6)/2)$$

(Maximum entre la moyenne des 6 semestres et la moyenne des semestres 5 et 6.)

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien

Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien

Si $NM \geq 16$: mention Très bien

3.10 – Le plagiat et les sanctions encourues

Plagier est un délit. Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) **est illicite**. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée. En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée, (**pour plus de détails** : <http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>).

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL et d'un article figurant dans son règlement intérieur **adopté par son Conseil d'Administration le 10/11/2017 et figurant au Titre 2, section 1 - art. 27.**

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant **traduit devant la commission disciplinaire de l'université**, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant **risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.**

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net **sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle.** Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, **l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).**

3.11 – Régime Spécial d'Etude (RSE) - régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales

Le bénéfice du régime spécial d'étude, est accordé en fonction d'une liste établie par **l'Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 10 et 12.** Ce régime spécial s'adresse tout particulièrement aux étudiants salariés justifiant d'un emploi **d'une durée minimum de 10h00 par semaine** qui pourront s'inscrire partiellement ou totalement au contrôle terminal, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent assister en raison de leur activité salariée (certificat de travail et tout document justifiant leur situation).

Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent aux TD. Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée, lors de l'inscription pédagogique, selon le calendrier indiqué ci-après page 11. **Elle doit être faite au plus tard trois semaines après le début des cours** du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence

Les Assistants d'Education (AED) en préprofessionnalisation

Les étudiants inscrits en Licence 2 dans le parcours EE « Education et Enseignement » peuvent bénéficier depuis la rentrée 2019 du dispositif d'entrée progressive dans le métier de professeur par une préprofessionnalisation d'une durée de 8 heures par semaine assortie d'un accompagnement et d'une prise de responsabilités adaptée : observation dans des classes du 1^{er} degré, participation au dispositif « Aide aux devoirs et aux leçons » ; encadrement pédagogique aux côtés d'un professeur référent/tuteur et co-intervention ponctuelle. L'étudiant est rémunéré selon son niveau d'études (L2, L3 ou Master 1). Cette rémunération est cumulable avec la bourse.

3.12 – Allègement de formation

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'université. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée. La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements.**

Valorisation d'un engagement

Le Décret du 10 mai 2017 (n°2017-962) indique que « *les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée ou bénévole peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation* ». Pour ce faire, l'étudiant doit solliciter une demande de validation d'ECUE par le biais d'une notation correspondant à la remise d'un rapport écrit décrivant et analysant l'expérience acquise.

Les critères d'éligibilité :

- avoir un engagement significatif et continu dans une activité salariée ou bénévole **en lien avec les objectifs pédagogiques du diplôme** visé (l'engagement « significatif et continu » sera mesuré sur la base d'un équivalent temps évalué entre 25 et 30 heures par ECTS).
- avoir déposé une demande de valorisation de l'engagement auprès de la scolarité concernée dans les trois semaines suivant le début des enseignements

Le mode de décision :

- Le responsable de diplôme, après consultation de son équipe pédagogique, évalue l'éligibilité de la demande, définit le mode de validation, ainsi que l'ECUE ou les ECUE concernés. Il formalise sa décision sous forme d'un contrat d'étude remis à l'étudiant et à la scolarité.
- Par cette procédure, l'étudiant peut se voir valider, selon l'importance de ses engagements, entre 1 et 9 ECTS.
- Le responsable de diplôme est chargé, en lien avec son équipe pédagogique, de définir les critères de validation et d'évaluer le travail fourni.

3.13 – Les dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale

Etudiants en programmes d'échanges internationaux

Les étudiants originaires de pays européens qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres à l'UFR SESS/STAPS doivent prendre contact avec le service chargé des Relations Internationales à l'UFR SESS. Toutes les informations utiles sur ces programmes, (notamment les aides financières proposées...) peuvent être consultées sur la page web de l'université :

www.u-pec.fr

rubrique : UFR SESS-STAPS

rubrique : International.

Ces étudiants sont susceptibles de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation. Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants. Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

- Partir en Europe avec le programme ERASMUS (auprès des universités partenaires de l'UFR SESS/STAPS)
- Etudier au Canada avec le programme BCI
- Découvrir les Etats-Unis avec le programme MICEFA
- Effectuer un stage dans le monde entier
- Acquérir une expérience professionnelle internationale dans le cadre d'un assistantat de langue.

Contact et informations à l'UFR SESS :

Alina CORNEA-PECHEREAU

Bureau 605 - 01 45 17 44 75

adresse mail : alina.cornea-pechereau@u-pec.fr

3.14 - Règles de la communication par mail

- **Communication par courrier électronique : règles de forme**

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

Lorsque vous envoyez un mail, vous demandez une information, un renseignement à une *personne* par courrier électronique. **Il convient donc de respecter les règles de forme suivantes :**

« Bonjour Madame / Monsieur (*précisez le nom*),

Je souhaiterais s'il vous plaît savoir (*pourquoi j'écris*)...

Pas d'abréviation, des majuscules pour débiter et de la ponctuation.

Bien cordialement,

Prénom + Nom + Groupe »

Avant envoi, vous veillerez à relire votre message pour éliminer les abréviations et les erreurs d'orthographe.

- **S'organiser pour une efficacité optimale : étudiant-délégué de groupe**

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

Objectif : ne pas être « noyé » sous les mails...

-Choisir avec chaque délégué de groupe le jour d'envoi des mails ;

-Ecrire ses questions à son délégué de groupe – qui centralise toutes les demandes du groupe ;

-Le délégué écrit à l'enseignant ou à la scolarité (**et met le responsable L2 – Christophe Jaunet en copie**) ;

-L'enseignant répond au délégué.

Communication aller : Etudiant > Délégué de groupe > Enseignant ou scolarité (+ M. Jaunet)

Communication retour : Enseignant ou scolarité > Délégué de groupe > Etudiants

Toute information peut ainsi être utile à tout le groupe.

Pas de mails le week-end : disciplinons-nous et écrivons du lundi au samedi (12h).

- **Les urgences :**

Les urgences, par définition, ne concernent pas les notes, les salles, les horaires, les adresses les lieux de cours...

Mais ce qui est vital, et relève de l'hébergement d'urgence, de la santé, des accidents de la vie, des faits de violence (...):

- **Ecrire un mail mentionnant le caractère urgent, conjointement à M. Lacroix (directeur du département SESS), à M. Alix (directeur des études pour SESS) et M. Jaunet (responsable de la L2).**
- **Prévenir M. Jaunet.**

- **Contacts utiles**

Pour rappel :

- Tous les mails des interlocuteurs **enseignants et administratifs** de l'UPEC se composent ainsi :

prenom.nom@u-pec.fr

- Tous les mails des interlocuteurs **étudiants** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@etu.u-pec.fr

Listes des contacts utiles :

Sébastien Lacroix (directeur du département SESS) : sebastien.lacroix@u-pec.fr

Sébastien A. Alix (directeur des études du département SESS) : sebastien-akira.alix@u-pec.fr

Christophe Jaunet (responsable de la L2 SESS) : christophe.jaunet@u-pec.fr

II. / LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

4. LES MODALITES D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUES

La réunion de pré-rentrée se tiendra le **lundi 4 septembre 2023 (lieu préciser ultérieurement) à 14h30**. Les modalités sont précisées sur :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/calendrier-de-rentree>)

La réinscription administrative se fera en en ligne à partir d'un ordinateur personnel ou à partir des ordinateurs mis à disposition par l'université pour les étudiants déjà inscrits à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne. Ouverture des réinscriptions dès le 4 juillet 2023.

L'inscription pédagogique (groupes) devra être effectuée en ligne début septembre (modalités et date précisée en ligne ultérieurement).

ATTENTION : Le nombre de places est limité dans chaque groupe.

Les demandes de régime dérogatoire :

Elles se dérouleront **dès le 4 septembre 2023** et au plus tard le **lundi 25 septembre 2023 inclus pour le 1^{er} semestre**. La demande devra être renouvelée **pour le 2nd semestre**, entre le **lundi 15 janvier** et le **lundi 5 février 2024 inclus**.

Les délais sont de rigueur.

La demande d'allègement au titre de l'engagement étudiant :

Elle doit être déposée au moment des inscriptions pédagogiques au service de la scolarité de la Faculté, **au plus tard le lundi 25 septembre 2023, délai de rigueur.**

5. S'INFORMER, SUIVRE ET VIVRE SA SCOLARITE

4.1 – Le calendrier de la licence 2023/2024

- 4.1.1- Plannings des 1^{er} et 2nd semestres : cours, dates de congés, périodes d'examens, résultats

PLANNING DU 1^{ER} SEMESTRE (Semestre 3)

Semaine 36	du	lundi 04 septembre	au	samedi 09 septembre 2023
Semaine 37	du	lundi 11 septembre	au	samedi 16 septembre 2023
Semaine 38	du	lundi 18 septembre	au	samedi 23 septembre 2023
Semaine 39	du	lundi 25 septembre	au	samedi 30 septembre 2023
Semaine 40	du	lundi 02 octobre	au	samedi 07 octobre 2023
Semaine 41	du	lundi 09 octobre	au	samedi 14 octobre 2023
Semaine 42	du	lundi 16 octobre	au	samedi 21 octobre 2023
Semaine 43	du	lundi 23 octobre	au	samedi 28 octobre 2023

Semaine 44 **CONGÉS D'AUTOMNE**

Semaine 45	du	lundi 06 novembre	au	vendredi 10 novembre 2023
Semaine 46	du	lundi 13 novembre	au	samedi 18 novembre 2023
Semaine 47	du	lundi 20 novembre	au	samedi 25 novembre 2023
Semaine 48	du	lundi 27 novembre	au	samedi 02 décembre 2023
Semaine 49	du	lundi 04 décembre	au	samedi 09 décembre 2023
Semaine 50	du	lundi 11 décembre	au	samedi 16 décembre 2023

+ Révisions

CONGÉS DE FIN D'ANNEE

Du Vendredi 22/12 soir au lundi 8/01/2024 matin

EXAMENS DU PREMIER SEMESTRE

Semaine 51 puis semaine 2

JURY/ RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE

En Semaine 6

CONSULTATION DES COPIES

Après le jury

PLANNING DU 2^{ème} SEMESTRE (Semestre 4)

Semaine 03	du	lundi 15 janvier	au	samedi 20 janvier 2024
Semaine 04	du	lundi 22 janvier	au	samedi 27 janvier 2024
Semaine 05	du	lundi 29 janvier	au	samedi 03 février 2024
Semaine 06	du	lundi 05 février	au	samedi 10 février 2024
Semaine 07	du	lundi 12 février	au	samedi 17 février 2024

Semaine 08 **CONGÉS D'HIVER**

Semaine 09	du	lundi 26 février	au	samedi 2 mars 2024
Semaine 10	du	lundi 04 mars	au	samedi 09 mars 2024
Semaine 11	du	lundi 11 mars	au	samedi 16 mars 2024
Semaine 12	du	lundi 18 mars	au	samedi 23 mars 2024
Semaine 13	du	lundi 25 mars	au	samedi 30 mars 2024
Semaine 14	du	mardi 02 avril	au	samedi 06 avril 2024

Semaine 15 **CONGÉS DE PRINTEMPS**

Semaine 16	du	lundi 15 avril	au	samedi 20 avril 2024
Semaine 17	du	lundi 22 avril	au	samedi 27 avril 2024
Semaine 18	Révisions			

EXAMENS du 2nd SEMESTRE

Semaine 19 et semaine 20

JURY/ RESULTATS DU SECOND SEMESTRE

En semaine 23

CONSULTATION DES COPIES

Après le jury

SESSION RATTRAPAGE, POUR LES PREMIER ET SECOND SEMESTRES

Semaines 25, 26 et 27

JURY/ RESULTATS DE RATTRAPAGE

Semaine 28

5.2 – S’informer, suivre et vivre sa scolarité à l’UPEC

➤ 5.2.1- Coordonnées et horaires d’accueil du service de la scolarité.

Pour toute demande administrative ou pédagogique, les étudiants peuvent s’adresser à leur gestionnaire de scolarité **au 6^{ème} étage bureau 612** auprès de : **Mme ODYE** : ingrid.odye@u-pec.fr ou en appelant le **01.45.17.44.10**



HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA GESTIONNAIRE DE SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h30 - 12h30	14h – 16h30
MARDI	9h30 - 12h15	14h – 16h30
MERCREDI	9h30 - 12h30	14h – 16h30
JEUDI	Travail à distance	
VENDREDI	9h30 - 12h30	14h – 16h30

➤ 5.2.2- Coordonnées des responsables pédagogiques de la licence et des parcours

Responsable pédagogique de la L2 :

Christophe JAUNET: christophe.jaunet@u-pec.fr

- Responsable du parcours Education et Enseignement (EE)
Rachid Saguer: rachid.saguer@u-pec.fr
- Responsable du parcours Intervention Sociale et Insertion-Formation (ISIF)
Christophe JAUNET: christophe.jaunet@u-pec.fr

➤ **5.2.3- Informations sur l'organisation de la scolarité des étudiants : affichage Web et informations en ligne : planning de cours, numéros des salles de cours.**

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l'organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** les informations figurant en ligne pour des informations sur: l'emploi du temps, l'absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d'emplois du temps...

Les semaines qui sont indiquées dans l'emploi du temps correspondent aux semaines du calendrier civil.

Pour consulter ces informations en ligne :
site Web de l'université (www.u-pec.fr).

Pour les consulter vous devez cliquer sur **Composantes** et choisir
UFR Sciences de l'éducation, sciences sociales et STAPS.

Puis, dans l'onglet **Scolarité** cliquez sur **Licence SESS** et enfin sur **L2 SESS**.
<http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licence-sess/l2-sess/>

Cette page consacrée à la licence est mise à jour en permanence et en temps réel, il est important de la consulter quotidiennement (en particulier lorsqu'un cours débute à 8h).

Attention : Les amphithéâtres et les salles de cours ne sont pas indiqués directement dans l'emploi du temps mais consultables en ligne via le logiciel ADE.

Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :

Cliquer sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».

<https://ade.u-pec.fr/direct/>

Utilisateur : sess_staps_web

Mot de passe : (néant)

[OK]

SESS 2023-2024 > Groupes > UFR SESS > Formation initiale > Licence 2 > « Groupes » ou « Langues » (pour Anglais/Espagnol)

Il n'y a pas d'amphithéâtre à la pyramide. Les cours magistraux se tiennent donc dans les différents sites de l'UPEC. Sauf exceptions, les TD se déroulent dans les salles de la pyramide. Le 1^{er} chiffre du numéro de la salle correspond à l'étage : exemple salle 306 : salle située au 3^{ème} étage de la Pyramide.

➤ **5.2.4 – Remise des travaux aux enseignants**

Les **dossiers, rapports, notes de synthèse, fiches de lecture**, devront être remis à l'enseignant lui-même pour les différentes sessions. **Pour la session de juin**, les étudiants concernés doivent prendre contact **dès l'affichage des résultats** avec l'enseignant de leur(s) TD pour définir ce qu'ils auront à valider.

Les étudiants en régime dérogatoire doivent OBLIGATOIREMENT prendre contact avec les enseignants au cours des trois semaines qui suivent le début des cours.

Chaque enseignant possède un casier situé au 7^{ème} étage dans la salle des professeurs (salle 704). Tout document à remettre à un enseignant doit être déposé dans son casier. **Aucun dossier ne sera accepté à la scolarité.**

➤ 5.2.5 – Les examens

Les calendriers détaillés des examens sont communiqués par voie d'affichage 15 jours avant le début des épreuves.

La charte des examens, disponible sur le site Internet de l'université informe des règles, votées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), auxquelles les étudiants doivent se conformer.

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un temps majoré pour les examens sous certaines conditions. Ils doivent se faire connaître dès le début de l'année ou dès que possible en cas d'accident en cours d'année :

<https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap/handicap-votre-accompagnement-a-l-upec>

➤ 5.2.6 – Proclamation des résultats des examens

Les résultats des examens sont mis en ligne sur le site Internet de l'UPEC, via l'espace E-campus. Aucun résultat n'est transmis par téléphone.

La consultation des copies et l'accompagnement pédagogique se déroulent après le jury (affichage des consultations indiqué en ligne pour les étudiants). Aucune consultation de copies ne pourra avoir lieu en dehors des dates indiquées.

Concernant les réclamations (erreurs de notes, oublis de notes...) un délai réglementaire est indiqué sur les fiches de réclamation. **Au-delà de ce délai aucune réclamation ne pourra être prise en compte.**

Les relevés de notes sont distribués sur présentation de la carte d'étudiant. Ils peuvent être confiés à une autre personne si celle-ci est munie d'une procuration et de la carte d'étudiant.

5.3 Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) ouverte du lundi au jeudi aux horaires suivants :

Lundi de 13h30 à 17h00 – mardi de 13h10 à 17h00 – mercredi de 13h10 à 17h00 – jeudi de 8h50 à 12h00 et de 12h45 à 17h00. Le vendredi la salle est fermée.

Cette salle contient 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité. **De nombreux ouvrages sont en accès libre** : ouvrages théoriques des fondamentaux des Sciences de l'éducation, des ouvrages thématiques ainsi que des périodiques. Un espace multimédia avec des ressources à vocation pédagogique sont à la disposition des étudiants : ordinateurs fixes et portables avec Wifi. Un scan peut également être utilisé en libre-service.

La gestionnaire de la salle est Me Roseline RATSIMBAZAFY : 01 45 17 44 13 – mail : roseline.ratsimbazafy@u-pec.fr

Convention de stage : celle-ci est obligatoire avant tout début de stage (Attention, l'ecue 8.1 « Métiers socio-éducatifs » parcours EE L2 : pas de convention de stage à remplir; les modalités spécifiques seront explicitées lors des séances TD par les enseignants).

La saisie de la convention de stage doit être faite en ligne sur P-stage le cas échéant (attention, cela ne concerne pas le stage en école des L2 EE). Cette application est accessible depuis votre ENT (Environnement Numérique de Travail). Le tutoriel d'aide pour le montage de la convention est disponible sur ce site : <http://sess-staps.u-pec.fr/stages-emploi/faire-ma-convention-sur-p-stage/>. Les étudiants peuvent aussi y trouver conseil et appui pour leur recherche de stage et la saisie de la convention de stage. Une aide est également proposée en cas de problème avec p-stage.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous contacter le bureau des stages : **Carine LUMET** au bureau 603, soit par téléphone au 01-45-17-44-38, soit par mail : sojp.sess@u-pec.fr

D'autres salles sont également à la disposition des étudiants de La Pyramide :

Des salles au 2^{ème} étage sont accessibles à l'ensemble des étudiants de l'UFR SESS :

Salle 214 : salle informatique en libre-service accessible sur présentation de la carte d'étudiant.

Salle 215 : 1 salle informatique équipée de 10 postes de travail

Salle 215 bis : salle de travail comprenant 20 places

Pour la restauration deux options sont offertes aux étudiants :

- **Salle 228** : le foyer étudiant équipé d'un micro-ondes est à la disposition des étudiants du département SESS.

- **le restaurant universitaire de l'UFR de Droit sur le Campus André Boulle** qui situé 83-85 avenue du Général de Gaulle (Voir plan page 20). Ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide. Le repas coûte 3.25 € et peut être réglé par la carte IZLY ou depuis un Smartphone.

5.4 - Vie universitaire : Extrait du règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration de l'université le 10/11/2017).

➤ **5.4.1 - Vie universitaire : comportement général (Titre 2 - Section 1 - Article 20)**

Les usagers doivent adopter un comportement respectueux d'autrui et conforme aux usages. (...) **et ne doit pas être de nature à créer une perturbation** dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche.

➤ **5.4.2 - Ordre intérieur : Usage des moyens de communication (Titre 2 - Section 2 - Article 26)**

L'usage des moyens de communication, transmission et réception ne doit pas porter atteinte au fonctionnement de l'université.

➤ **5.4.3 - Discipline universitaire : Dispositions générales et procédure disciplinaire à l'égard des usagers (Titre 2 - Section 3 - Articles 29 et 30)**

Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur est susceptible de justifier la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire. (...). En fonction de la gravité des faits, les sanctions disciplinaires applicables aux usagers sont les suivantes : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire pour une durée maximale de 5 ans ou l'exclusion définitive de l'université. Le prononcé d'une sanction peut s'accompagner, le cas échéant, de la nullité de l'inscription ou de la nullité de l'épreuve correspondant à la fraude ou à la tentative de fraude voire, pour l'usager concerné, de la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

5.5 Contacter les enseignants de la licence

Chaque enseignant en poste possède un **bureau situé au 7^{ème} étage** ainsi que d'un casier dans la salle des professeurs (salle 704). Les noms sont indiqués sur chaque casier.

Les enseignants vacataires possèdent également un **casier** dans la salle des professeurs, mais la transmission aux étudiants de leurs coordonnées personnelles relève de leur décision.

- **Christophe JAUNET** – christophe.jaunet@u-pec.fr
- **Yahia ADANE** – yahia.adane @u-pec.fr
- **Begoña ALONSO FERNANDEZ** – begona.alonso-fernandez@u-pec.fr
- **Fatima ANANI** – fatima.anani@u-pec.fr
- **Dominique ARGOUD** - argoud@u-pec.fr
- **Anne-Cécile BEGOT** – anne-cecile.begot@u-pec.fr

- Michaël BIGAY – michael.bigay@u-pec.fr
- Charlène CHARLES – charlene.charles@u-pec.fr
- Aksel KILIC-aksel.kilic@u-pec.fr
- Séverine CHAUVEL – severine.chauvel@u-pec.fr
- Claire COSSEE – claire.cossee@u-pec.fr
- Laurence COSTES – laurence.costes@u-pec.fr
- Sébastien LACROIX – sebastien.lacroix@u-pec.fr
- Pascal LAFONT – pascal.lafont@u-pec.fr
- Jérôme MBIATONG – jerome.mbiatong@u-pec.fr
- Frédérique MONTANDON – frederique.montandon@u-pec.fr
- Anne-Claudine OLLER-NAUDET – anne-claudine.oller-naudet@u-pec.fr
- Rachid SAGUER – rachid.saguer@u-pec.fr
- Nathalie SAVARD – nathalie.savard@u-pec.fr
- Philippe SEMENOWICZ – philippe.semenowicz@u-pec.fr
- Joris THIEVENAZ – joris.thievenaz@u-pec.fr
- Chantal VENTURA – chantal.ventura@u-pec.fr
- Aurélia MOTHES - aurelia.mothes@u-pec.fr

5.6 S'orienter à l'Université Paris Est Créteil (UPEC)

Le SIOE (Service des Inscriptions et Organisation des Etudes) est situé sur le campus centre, au 61, avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université, bâtiment I1 rez-de-chaussée. Il délivre lors de l'inscription administrative, en début d'année, des certificats de scolarité (**pensez à en faire des photocopies**).

Le service des bourses (01.45.17.12.43 ou 65.29), ainsi que le **service des diplômes** (01.45.17.12.47 ou 12.42) font partie du SIOE.

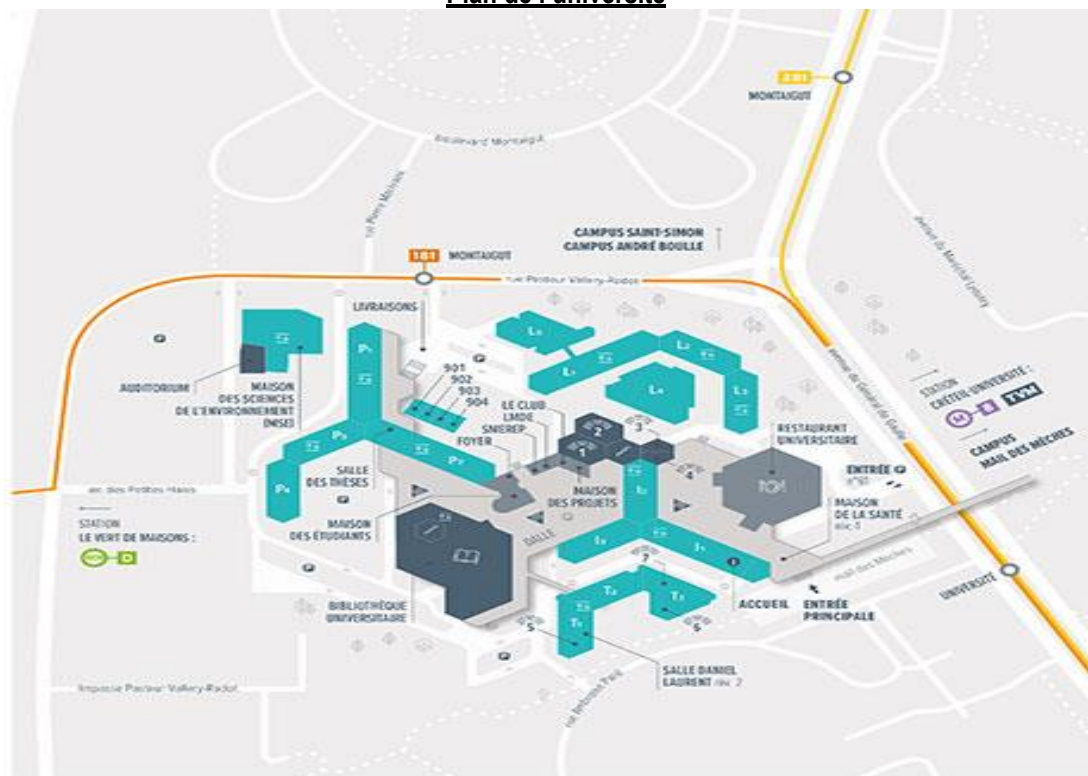
La bibliothèque universitaire du Campus centre est située au 61 avenue du Général de Gaulle en face du bâtiment T.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Voir le calendrier des samedis d'ouverture sur le site internet de l'université. Contacts :

Horaires et conditions d'accès	01 45 17 70 19 01 45 17 70 12 bibcmc@u-pec.fr
Documentation services proposés	01 45 17 70 31 01 45 17 70 39 bibcmc@u-pec.fr
L'emprunt et le retour des documents	01 45 17 70 16 01 45 17 70 12 pret-cmc@u-pec.fr
Le service du Prêt entre Bibliothèques	01 45 17 70 28 pebcmc@u-pec.fr
Le dépôt et la consultation des thèses	01 45 17 70 28 these-cmc@u-pec.fr

Le service culture et vie de l'étudiant propose des services concernant le logement, les emplois, les stages, les jobs, l'action sociale, la culture. Ce service est situé au 61 avenue du Général de Gaulle, métro Créteil Université, bâtiment I3 au 1^{er} étage.

Contact : vie-etu@u-pec.fr

Plan de l'université



Faculté d'administration et échanges internationaux	Bât. T
Faculté des lettres, langues et sciences humaines	Bât. I
Faculté des sciences et technologie	Bât. P

Institut de préparation à l'administration générale	Bât. T
IUT de Créteil-Vitry	Bât. L
Présidence et services centraux	Bât. J

- Accueil
- Amphithéâtre

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

CAMPUS CENTRE

www.u-pec.fr
Suivez l'UPEC sur les réseaux sociaux :

Le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives SUAPS (61 avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université Bât I3 - 1er étage - Locaux du service culture et vie de l'étudiant) propose plus de 30 activités physiques, sportives et artistiques.

Contact : 01 45 17 13 84 - suaps@u-pec.fr

Plan d'accès aux différents sites



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

CARTE DES CAMPUS
DE CRÉTEIL

MÉTRO

GARE

BUS

ARRÊT

6 LE PROGRAMME DE LA LICENCE : UE ET ECUE

SEMESTRE 3

UE 7 – Identifier et mobiliser les principaux concepts

ECUE 7.1 Dynamique de groupes	12 h CM – 18 h TD
ECUE 7.2 Normes et déviance	14 h CM – 18 h TD
ECUE 7.3 Santé et société	14 h CM – 18 h TD

UE 8 – Comprendre le secteur socio-éducatif

ECUE 8.1 Métiers socio-éducatifs (+stage) ¹	18 h TD
ECUE 8.2 Politiques et dispositifs éducatifs	12 h CM – 12hTD

UE 9 - Parcours

Parcours Education et Enseignement

ECUE 9.1 Education à la culture mathématique	18 h TD
ECUE9.2 Education à l'étude de la langue	18 TD
ECUE9.3 Education à la culture littéraire et artistique	24 TD

Parcours Intervention Sociale Insertion Formation

ECUE 9.1 Economie sociale et solidaire	8 h CM – 12 h TD
ECUE 9.2 Education à l'environnement et au développement durable	8 h CM – 12 h TD
ECUE 9.3 Intervention et politiques sociales	8 h CM – 12 h TD

UE 10 – Savoir communiquer et analyser des données

ECUE 10.1 Langue étrangères : anglais ou espagnol	24 h TD
ECUE 10.2 Techniques de recueil de données	20 h TD

¹ Le stage (projet tutoré) concerne le parcours Education et Enseignement afin de permettre une immersion en école élémentaire. Pour les étudiants concernés, le TD « Métiers socio-Educatifs » (EE) serait assuré par des formateurs de l'INSPE.

SEMESTRE 4

UE 11 – Identifier et mobiliser les principaux concepts II

ECUE 11.1 Cycle de vie et développement de l'individu	14 h CM – 18 h TD
ECUE 11.2 Socialisations	12 h CM – 18 h TD
ECUE 11.3 La formation tout au long de la vie	12 h CM – 18 h TD

UE 12 - Parcours

Parcours Education et Enseignement

ECUE 12.1 Education à la culture mathématique	18 h TD
ECUE 12.2 Education à l'étude de la langue	18 h TD
ECUE 12.3 Education à la culture scientifique et technologique	18 h TD
ECUE 12.4 Education à la culture historique et géographique	24h TD

Parcours Intervention Sociale Insertion-Formation

ECUE 12.1 Animation	6 h CM – 12 h TD
ECUE 12.2 Apprendre en situation de travail	6 h CM – 12 h TD
ECUE 12.3 Observation sociale partagée	6 h CM – 12 h TD

UE 13 – Savoir communiquer et analyser des données II

ECUE 13.1 Langues étrangères : anglais ou espagnol	24h TD
ECUE 13.2 Techniques de recueil de données	24h TD
ECUE 13.3 Ue d'ouverture	24h TD

Les enseignants distribueront pendant leurs enseignements des plans de cours, des bibliographies et des textes.

Pour certains enseignements comme la Psychologie des groupes ou la psychologie de l'enfant, quelques CM sont des CM en ligne et sont donc entièrement accessibles sur la plate-forme EPREL (Espace Pédagogique de Ressources en Ligne). Les cours en ligne sont indiqués dans les emplois du temps.

Certains enseignants mettent aussi en ligne sur EPREL des documents et ressources relatifs à leurs cours. Le mode d'emploi d'EPREL est disponible sur le site de l'université (voir page d'accueil).

Il est donc conseillé aux étudiants de consulter régulièrement la plateforme EPREL et leur messagerie UPEC. Aucun polycopié de cours n'est édité. Il appartiendra à tout étudiant empêché de suivre les cours de se les procurer auprès de ses camarades.

MODULE « Accompagnement AED » - Groupe(s) définis AED

Dans le cadre de votre affectation en tant qu'AED sur l'académie de Créteil, vous devrez suivre un enseignement spécifique pour vous aider pendant votre stage. Cet accompagnement sera organisé dans le cadre de « Métiers socio-éducatifs » (ECUE 8.1). Durant ce module de 18 heures, vous pourrez acquérir les connaissances et compétences nécessaires à votre prise de fonction. Il est à noter que cet enseignement donnera lieu à une évaluation comptant pour la validation de votre premier semestre.

De même, au second semestre, les AED sont exemptés d'UE d'ouverture (Ecue 13.3) : ils suivront un « accompagnement AED » à la place, qui servira à valider cet enseignement.

PREMIER SEMESTRE

- S3 -

- UE 7 : Identifier et mobiliser les principaux concepts
- UE 8 : Comprendre le secteur socio-éducatif
- UE 9 : Parcours
- UE 10 : Savoir communiquer et analyser des données

Enseignant responsable : Frédérique Montandon
Intervenants : Alain Zilberschlag, Adriana Tobos

Nombre d'heures : 12h CM
18h TD

CONTENUS

Le CM propose d'aborder la notion même de dynamique de groupes. Nous verrons dans un premier temps les différentes études sur le comportement des groupes, leurs structures et leurs fonctionnements ainsi que les différents types de rôle joués par les membres d'un groupe. Tout en prenant en compte les interactions et la communication au sein des groupes, nous aborderons le leadership : pouvoir et leadership ; rôles et les fonctions de l'animateur de réunion ; phénomène de la participation dans les groupes. Il s'agit d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées à la structure et à la dynamique des groupes de tâches. Tous les contenus des CM ne seront pas systématiquement abordés en TD et le partiel de fin de semestre portera sur les connaissances du CM.

Les TD permettent d'approfondir certaines notions du CM mais aussi de découvrir de nouvelles thématiques, à la fois à travers des textes et des mises en pratiques afin de développer ses capacités d'analyse.

BIBLIOGRAPHIE

- AEBISCHER, V., D. OBERLÉ, *Le groupe en psychologie sociale*, Paris, Dunod, 1988.
AMADO, E. & GUITTET, A. *La dynamique des communications dans les groupes*. Colin. 1989.
ANZIEU D. & MARTIN J-Y. *La dynamique des groupes restreints*. PUF. 1986.
DELOUVEE, S. *Psychologie sociale*, Dunod, 2013.
LEVY, A. *Psychologie sociale. Textes fondamentaux*. Dunod, 1972.
MUCCHIELLI R. *La dynamique des groupes*. ESF, 1970.

Modalités d'évaluation : ECTS 4

Régime général : Contrôle continu 50% lors des TD et épreuve sur table lors de la session d'examens du premier semestre (1h30) 50%

Régime dérogatoire : Epreuve sur table lors de la session d'examens du premier semestre (1h30) 100%

Accompagnement pédagogique : après publication des résultats de la 1^{ère} session

Rattrapage : Epreuve sur table lors de la session d'examen de juin (1h30)

Enseignant responsable : Aksel Kilic

Intervenants : Louise Dejeans, Joanna Dupouy, Camille Lavoipierre,
Clarisse Madiot

Nombre d'heures : 14h CM

18h TD

CONTENU

La régulation des comportements déviants est un enjeu important des professions (enseignement et travail social) considérées par les étudiant·e·s de la licence Sciences de l'Education. Le cours a pour objectif d'acquérir une compréhension sociologique de la déviance à travers l'étude de théories explicatives du phénomène.

Partant de cas concrets (comme le décrochage scolaire, l'usage de drogues, la délinquance, etc.), il s'agira de saisir le caractère social de la production de ces comportements et de leur sédimentation en statut (« déviant », « drogué », etc.). A travers le concept d'étiquetage, une attention particulière sera portée sur le rôle ambivalent que jouent des institutions comme l'école ou la prison dans la production sociale de la déviance alors même qu'elles se pensent comme garantes de l'ordre social et du respect des normes.

Les travaux dirigés permettront aux étudiant·e·s de travailler activement des textes classiques et contemporains, de les discuter, d'engager des débats en cours et d'étayer leur argumentation tant à l'écrit qu'à l'oral.

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER, H., *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985[1965]
- DARMON Muriel, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2008
- GOFFMAN, E., *Stigmate : les usages sociaux du handicap*, Paris, Minuit, 1975 [1963]
- OGIEN, A., *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 1995
- MOHAMMED Marwan, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2015

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général : Contrôle continu 1 note écrit (25%)+ 1 note orale (25%)

Epreuve sur table lors de la session d'examens du premier semestre (50% de la note) 2h

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre: épreuve sur table 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table: 1h30

Enseignants responsables : Anne-Cécile BÉGOT
Equipe d'intervenants : Adrien Paul BATIGA, Samuel FELY,
Estelle FILIPE, Carine GILOUIN

Nombre d'heures :14h CM - 18h TD

CONTENU

La « crise sanitaire » liée au Covid-19, survenue en 2019-2020 et qui a impacté une grande partie de l'humanité, témoigne de l'importance des questions de santé et de maladie au sein de nos sociétés. En France, des sociologues ont travaillé sur ces sujets depuis les années 1960-1970. C'est à leurs travaux que l'on va s'intéresser dans le cadre de ce cours, notamment aux représentations sociales de la santé, de la maladie, aux spécificités d'une maladie telle que le cancer, au rôle joué par les associations de lutte contre le vih/sida, aux inégalités sociales de santé... Par ailleurs, les questions de santé concernent tout un chacun et traversent de nombreux champs professionnels dont celui de l'éducatif.

Certaines de ces thématiques seront abordées dans le cadre du TD, et ce à partir de textes de sociologues.

Il est nécessaire de lire les textes **avant** de se rendre en TD et ce afin de préparer au mieux vos commentaires de texte.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM P., HERZLICH C., *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Paris, Nathan (coll.128), 1994.

CARRICABURU D., MÉNORET M., *Sociologie de la santé. Institutions, professions et maladies*, Paris, A. Colin, 2004.

HERZLICH C., *Santé et Maladie - Analyse d'une représentation sociale*, Paris, Mouton, 1969.

HERLICH J., PIERRET J., *Malades d'hier, malades d'aujourd'hui*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 1984.

MÉNORET M., *Les temps du cancer*, Paris, CNRS, 1999.

Modalités d'évaluation : 4ECTS

Régime général : contrôles continus : 100% écrit

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre : épreuve sur table 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin: devoir écrit à rendre

Précision : Se reporter à EPREL pour le dépôt du devoir.

EE : Enseignants responsable : Loïc Delpierre

Nombre d'heures : 18h TD (+ stage d'observation pour les EE)

Equipe d'intervenants EE : Delpierre Loïc, Murlon Florence, Mélanie Horwitz, Cindy Largillière.

ISIF : Enseignants responsable : Chantal Ventura

CONTENU (EE)

Pour les étudiants parcours classique : ce TD vise tout d'abord à aider l'étudiant à faire évoluer ses représentations du métier de Professeur des Ecoles et à clarifier sa façon de concevoir sa future profession.

Après un état des lieux sur les parcours de formation et les projets professionnels, les étudiants construiront des connaissances sur le métier de professeur des écoles et sur les perspectives d'évolutions associées.

Des outils seront construits ou apportés pour préparer le stage d'observation en école élémentaire.

Pour les étudiants AED : ce TD vise à préparer les étudiants à leur immersion dans le bassin de stage par un apport de connaissances sur le système éducatif et le fonctionnement de l'école ; il permet également de construire des outils d'observation de la classe.

Modalités de formation parcours EE classique :

- **Pour les étudiants en parcours classique : stage en école élémentaire obligatoirement (trois journées)** : les étudiants n'ont pas à se préoccuper de trouver un terrain de stage car ce dernier fait l'objet d'une convention entre l'Académie de Créteil et l'Upec. En revanche, **les écoles servant de terrain de stage se situent nécessairement dans le Département du Val-de-Marne.**
- **Pour les étudiants AED, stage en école, 1 jour par semaine toute l'année** : les étudiants n'ont pas à se préoccuper de trouver un terrain de stage car ce dernier fait l'objet d'un contrat de pré professionnalisation entre l'académie de Créteil et l'Upec. **Les écoles se situent dans les trois départements de l'académie de Créteil.**
- **Interventions :**
 - * Apport de connaissances sur le système éducatif en général et sur le fonctionnement de l'école élémentaire en particulier.
 - * Apport de connaissances sur le parcours de formation et les caractéristiques du métier de professeur des écoles en lien avec les textes régissant la profession (référentiel de compétences, socle commun, programmes.)
 - * Préparation du stage dans les écoles : construction d'une grille d'observation, de recueil d'informations et d'analyse à utiliser lors du stage d'observation dans les écoles élémentaires.



Evaluation

- * L'évaluation prendra appui sur un exposé collectif réalisé et sur un travail écrit individuel

CONTENU (ISIF)

Les TD visent tout d'abord à aider l'étudiant à faire évoluer ses représentations des différents métiers socio-éducatifs et d'appréhender les secteurs d'interventions de ces professionnels.

Pour cela les séances et supports proposeront de mettre en regard les questions qui traversent les différents secteurs et les métiers des champs de l'intervention sociale éducative et de l'éducation afin de permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances sur ces professions.

L'actualité des différents champs d'action, ou pour des catégories de publics ou plus largement des questions de société seront abordés à travers des textes, articles ou expériences pratiques professionnelles.

L'ensemble des éléments de supports utilisés en TD seront mis en ligne y compris ceux pour aborder les parcours de compétences (pour tous les étudiants, même en régime dérogatoire).

Modalités d'évaluation : 3 ECTS**Régime général :**

Contrôles continus : 1 écrit (50% de la note) / 1 oral (50% de la note)

Précision (EE) : l'écrit portera sur les contenus transmis lors des cours (contrôle de connaissances) et l'oral collectif portera sur une analyse descriptive croisée du stage effectué autour d'une thématique proposée.

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre :

Devoir écrit à rendre

EE : (Analyse descriptive du stage à partir d'une thématique proposée) - contacter l'enseignant dès le début des cours pour les informations

ISIF : (Synthèse sur un corpus de textes) - contacter l'enseignant dès le début des cours pour les informations

Rattrapage :

Pendant la session d'examens de juin : devoir écrit à rendre

Précision :

(EE): reprise et amélioration de l'écrit réalisé en session 1 - Contacter l'enseignant dès la parution des résultats de 1^{ère} session.

(ISIF) : synthèse sur un corpus de textes - Contacter l'enseignant dès la parution des résultats de 1^{ère} session.

Enseignants responsables : Christophe Jaunet – Yahia Adane
Equipe d'intervenants : Yahia Adane - Christophe Jaunet

Nombre d'heures : 12h CM - 12 h TD

CONTENU

Depuis l'instauration des Zones d'Education Prioritaire en 1981 par Alain Savary, l'orientation des politiques d'éducation a conduit les décideurs et les acteurs du système éducatif à réfléchir aux moyens de compenser les inégalités scolaires qui résultent des catégories sociales des familles et de l'environnement local. Les politiques et les dispositifs d'éducation reflètent l'évolution de ces conceptions qui dépassent les seules questions de la scolarité mais impliquant une dimension sociale plus vaste.

De nouvelles dynamiques éducatives, plus en lien avec les réalités sociales locales visent à éliminer ou atténuer les facteurs qui placent certaines catégories d'élèves dans une situation défavorable devant l'école. Les territoires sont ainsi devenus les supports de politiques éducatives à travers une convergence et une complémentarité entre les dispositifs de la Politique de la ville et de la politique de l'éducation prioritaire : PRE, Cité Educative.

Actuellement, ce sont 80% des écoles et des collèges en REP renforcée, qui sont en quartier prioritaire, (Source MEN – Educscol).

Le cours abordera les fondements de l'éducation prioritaire depuis les années 80, l'interaction ville-école et ses évolutions à partir de la fin des années 90 avec l'instauration des Contrats Educatifs Locaux puis des Projets Educatifs de Territoire (PEDT) en 2013, du Programme de Réussite Educative (PRE), des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et plus récemment l'attribution du label de « Cité éducative » dans 200 quartiers prioritaires.

En complément, les séances de TD aborderont de manière plus détaillée le panorama de l'éducatif local, les dispositifs locaux, leurs apports en faveur de la réussite éducative pour chaque enfant et l'influence croissante d'acteurs extérieurs au système éducatif.

BIBLIOGRAPHIE

MOREL (S.), *Ecole, territoires et identités*, L'Harmattan, Collection Logiques Politiques, Paris, 2002.

MAISTRE (I.), PALMA (J.), *Les politiques éducatives locales*, CEDIS, Ed. Passager Clandestin, Collection Les pratiques, Montreuil, 2016.

THIN (D.), *Quartiers populaires : l'école et les familles*, Presses Universitaires de Lyon (PUL), Lyon, 1998.

VAN-ZANTEN (A.), *Les politiques d'éducation*, PUF, Collection Que-sais-je ? N°2396, 2011.

Diversité, *L'expérience du territoire, 40 ans de politique de la ville*, Revue d'actualité et de réflexion pour l'action éducative, n°193, Sept/Dec, 2018.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôle Continu (CC) : 2 écrits individuels : une note en CC (50%)

Une épreuve sur table lors de la première session d'examens du premier semestre : durée de 2h (50%)

Régime dérogatoire :

Une épreuve sur table lors de la première session d'examens du premier semestre : durée de 2h

Rattrapage Une épreuve sur table lors de la deuxième session d'examens en juin : durée 1h30

Enseignants responsables : Rachid Saguer

Nombre d'heures : 18h TD

Equipe d'intervenant(s) : Cindy Largillière

CONTENU

L'objectif de cet enseignement est de redonner du sens aux mathématiques et de donner le goût de leur enseignement. L'éducation à la culture mathématique en L2 assure le développement des six compétences majeures : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer, tout en aidant les étudiants à développer une posture de futurs enseignants. A travers l'analyse de tâches et la comparaison des procédures d'élèves, les étudiants pourront en effet faire le lien entre savoirs disciplinaires et savoirs didactiques.

Dans un premier temps il s'agira de familiariser les étudiants avec les étapes de l'apprentissage du nombre entier à l'école (différents usages et aspects, différentes représentations, obstacles et erreurs des élèves). Dans un second temps, un travail sur le calcul et les opérations (additions, soustractions) permettra de mettre en lumière les liens avec les propriétés des nombres déjà travaillées.

La résolution de problèmes est centrale dans cet enseignement : elle constitue le critère principal de la maîtrise des connaissances dans tous les domaines de mathématiques, mais elle est également le moyen d'en assurer une appropriation qui en garantit le sens. Le travail à plusieurs et les outils numériques seront aussi des leviers pour développer les connaissances visées.

Les contenus traités seront les suivants :

NOMBRES :

- comprendre les principes de la numération décimale écrite et orale, comparer avec d'autres numérations, traduire les nombres d'une numération à l'autre
- découvrir l'enseignement de la numération à l'école (étapes des apprentissages, erreurs, exemples d'activités)

OPÉRATIONS ET PROBLÈMES :

- comprendre les propriétés des techniques opératoires de l'addition et de la soustraction, en lien avec les propriétés des nombres entiers
- résoudre des problèmes additifs : classer des problèmes, comparer des procédures de résolution
- découvrir les premiers apprentissages du calcul à l'école : connaître les différents types de calculs à travers les problèmes qu'ils permettent de résoudre

BIBLIOGRAPHIE

- N. Pfaff & M. Fénichel (2004) : Donner du sens aux mathématiques (Tome 1), Bordas
- ERMEL (2005) – Apprentissages numériques et résolution de problèmes (6 Tomes, de la GS au CM2), Hatier
- COPIRELEM : Mathématiques Concours de recrutement des Professeurs des Ecoles : Annales - Sujets corrigés et éléments de formation + Exercices complémentaires avec corrigés issus des concours blancs et examens des ESPE (Français) Broché – 1 août 2019

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 1 évaluation flash /1 DST (1 note finale 100%)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre : épreuve sur table 1 h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin : épreuve sur table 1h

Enseignants responsables Cindy Largillière
Équipe d'intervenants: Véronique Dalmasso, Céline Calvet, Cindy Largillière

Nombre d'heures: 18h TD

CONTENU

« Texte » tient son étymologie du mot « tissu » : tout texte est singulier, il est l'œuvre d'un individu ou d'un collectif à un moment donné. Or, cet acte de rédaction, construction de sens, s'inscrit dans une époque, dans une culture, s'écrit dans une langue et selon une visée particulière.

Ce cours fournit les outils nécessaires pour entrer dans la lecture et l'étude des textes littéraires, en articulation avec l'observation réfléchie des phénomènes linguistiques et grammaticaux qui leur donnent forme.

Il doit permettre aux étudiants d'aborder le Master MEEF avec les pré-requis nécessaires en linguistique et en grammaire de texte, mais aussi de réfléchir à la manière dont les choix linguistiques des auteurs conditionnent le sens des textes.

Du point de vue didactique, le texte est considéré depuis longtemps comme l'unité de base de l'enseignement de la production orale et écrite, mais aussi de la lecture et de la réception orale.

Il s'agit d'analyser les textes et de connaître les principes de la grammaire textuelle pour :

- se forger des repères dans la langue française : comment s'articule un texte, qu'est-ce qui assure sa cohérence ?
- comprendre et savoir expliquer le fonctionnement de la langue,

acquérir une méthodologie d'analyse de la phrase et du texte (classer, catégoriser, déterminer la fonction des éléments linguistiques)

Ces outils sont également ceux qui permettent au professeur des écoles de guider les élèves, d'analyser leurs erreurs en lecture-compréhension mais aussi lors de la production écrite.

Il est demandé aux étudiants de réviser activement les principes de la grammaire textuelle et d'autres éléments de cours (temps et modes verbaux, genres de texte, registres de texte, anaphores...) d'une séance à l'autre avec la création de carte mentale.

Du texte à la phrase :

- la notion de genre textuel et de registre ;
- l'organisation textuelle : cohérence et cohésion (plan de texte, type de progression, connecteurs, anaphores) ; les séquences textuelles : narration, description, argumentation, dialogue.
- les valeurs des temps verbaux ;
- les plans d'énonciation : marques d'engagement et de subjectivité, repères déictiques / contextuels
- les discours rapportés : discours direct, discours indirect, discours indirect libre.

BIBLIOGRAPHIE

- Français-Littérature. Anthologie chronologique, Nathan, 2019. Notamment pour les fiches « Etude de la langue »
- Dominique Maingueneau, *Manuel de linguistique pour le texte littéraire*, chapitres 1, 5, 10, 11 et 12, Armand Colin, 2010 (ou une autre édition).
- Jean-Christophe Pellat, *Quelle grammaire enseigner ? Notions, difficultés, terminologie*, partie 3 « Grammaire de texte et analyse du discours », Hatier, 2009.
- Claire Stolz, *Nouvelle grammaire du collège*, partie 3 « Communiquer » et partie 4 « Le texte », Magnard, 2007. L'acquisition de cet ouvrage (livre de l'élève) est recommandée pour la préparation du CRPE lors du Master MEEF.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

L'évaluation se fera en contrôle continu sur la base de 2 travaux écrits (1 évaluation intermédiaire et un devoir final lors du dernier TD) qui donneront une note finale 100%.

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre: épreuve sur table (1 h)

Précision : les étudiants en dérogatoire doivent prendre contact dès le début du semestre avec l'enseignant responsable afin de prendre connaissance de la progression, des objectifs du cours et modalités d'examen.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin: épreuve sur table 1h

Précision : prendre contact avec l'enseignant responsable dès les résultats de la session

Enseignants responsables : Aurélia Mothes-Ubeda

Nombre d'heures : 24 h TD

Equipe d'intervenants : Franck Capet-Dolo, Isabelle Topakian, Françoise Andreau

CONTENU

Découverte des genres littéraires qui relèvent de l'oralité : le conte, la poésie, le théâtre :

- Eléments d'histoire littéraire permettant de comprendre la genèse de ces genres ;
- Exercices de mise en voix et de mise en scène, lecture expressive afin de s'appropriier les textes et pouvoir les restituer les adressant à un « public » ;
- Lecture-compréhension de ces textes en tenant compte de leurs spécificités ;
- Approche réflexive du fonctionnement de ces genres par la pratique de l'écriture ;
- Interrogation sur ces genres, avec les outils appropriés, afin d'apprendre à les comprendre ;
- Réflexion sur la littérature du patrimoine et les réécritures contemporaines.
-

Le travail pourra se faire en lien avec des structures ou des événements culturels.

BIBLIOGRAPHIE

- Listes de référence pour le cycle 1, 2 et 3 éditées par le Ministère (site Eduscol) : contes, poésie, théâtre.
- Lire ou relire des recueils de contes (Perrault, Grimm, Andersen, contes des traditions populaires...)
- Préface à la *Psychanalyse des contes de fées* de Bruno Bettelheim.
- *Anthologie de la poésie française de Villon à Verlaine*, Garnier-Flammarion, 1998.
- *Le théâtre*. Textes choisis et présentés par Bénédicte Louvat-Molozay, Flammarion, 2007.
- André Degaine, *Histoire du théâtre dessinée*, Nizet, 1992.
- Anne Ubersfeld, *Lire le théâtre*, Belin Sup Lettres, 1996.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

L'évaluation se fera en contrôle continu sur la base d'une présentation orale (75%) et de la constitution d'un dossier présentant l'analyse de quelques lectures (25%)

Régime dérogatoire :

Pendant session d'examens du premier semestre :devoir écrit à rendre

Précision : les étudiants en dérogatoire doivent contacter l'enseignant responsable dès la connaissance de leur statut afin de connaître les objectifs et modalités d'examens.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :Oral

Précision : un travail à présenter à l'oral. Prendre contact avec l'enseignant responsable dès les résultats de la session.

Enseignant responsable : Philippe Semenowicz

Nombre d'heures : 8h CM 12h TD

CONTENU

L'économie sociale et solidaire (ESS) est depuis une vingtaine d'années un secteur qui fait l'objet d'un intérêt sans cesse accru, tant du point de vue théorique que dans la sphère politique. L'objet du cours est de présenter ce que recouvre cette appellation d'ESS et de mettre en évidence ses enjeux économiques, sociaux et politiques. Il s'agira ainsi de discuter sa spécificité et sa diversité, de même que ses opportunités et ses difficultés. Dans cet objectif, nous étudierons successivement dans le cours magistral les différentes familles qui composent l'ESS, à savoir l'économie sociale, l'économie solidaire et l'entrepreneuriat social. En travaux dirigés, nous réaliserons des études de cas de structures de l'ESS.

BIBLIOGRAPHIE

DEFOURNY J., NYSSSENS M. (2017), *Economie sociale et solidaire : socioéconomie du 3^{ème} secteur*, De Boeck.

DRAPERI J.F. (2007), *Comprendre l'économie sociale*, Dunod.

FREMEAUX P. (2011), *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*, Les Petits Matins.

HOLCMAN R. (2015), *Economie sociale et solidaire*, Dunod.

HELY M., MOULEVRIER P. (2013), *L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*, La Dispute.

LAVILLE J.L. (2010), *Politique de l'association*, Le Seuil.

LACROIX G, SLITINE R. (2016), *L'économie sociale et solidaire : concilier profit et solidarité*, collection Que sais-Je ?, Presses Universitaires de France.

LE ROY A., PUISSANT E. (dir.) (2019), *Economie politique des associations – Transformations des organisations de l'économie sociale et solidaire*, De Boeck.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 2 devoirs individuels sur table durant les TD - 100% écrit

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre :

Devoir écrit à rendre - contacter l'enseignant dès le début des cours pour les informations

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre - contacter l'enseignant dès la parution des résultats de 1^{ère} session.

Enseignants responsables : Lissia Amach

Nombre d'heures : 8H CM – 12H TD

CONTENU

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) se situe, aujourd'hui, au cœur des politiques publiques territoriales et éducatives. L'objectif de ce cours est de vous familiariser à ces concepts, tout en adoptant une approche holistique et interdisciplinaire capable de faire en sorte que la durabilité fasse partie de chacun de nous. Pour cela, le cours s'appuiera sur trois principes :

- Savoir, c'est-à-dire acquérir des connaissances objectives sur les divers enjeux environnementaux (à l'échelle, locale, nationale et mondiale) et sur le modèle du développement durable
- Savoir-faire, c'est-à-dire développer des compétences, techniques et pratiques, pour sensibiliser, informer et participer à l'action collective
- Savoir-être, c'est-à-dire apprendre à prendre soin, à se comporter de manière responsable et respectueuse de soi, de son environnement et de la société.

En travaux dirigés, nous nous attèlerons à façonner un programme de vulgarisation ludique et artistique des connaissances acquises, en vue de sensibiliser et toucher le public sur ces questions.

BIBLIOGRAPHIE

Brunel, S. (2018). *Le développement durable*. Paris : Que sais-je ?

Giordan, A., Pellaud, F. (2011). *Pour une éducation au développement durable*. Versailles : Éditions Quae

ONU. (1992). Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement
<http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

Salvador, J. (2011). *La transition écologique*. Toulouse : Érès éd.

Sauvé, L. (2001). *L'éducation relative à l'environnement. Ecole et communauté : une dynamique constructive*. Montréal : Hurtubise HMH.

Zwang, A., Girault Y. (2012). Quelle(s) spécificité(s) pour l'Éducation au Développement Durable (ÉDD) ?
Spirale. Revue de recherches en éducation, 50, 181-195.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 100%

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre :

100% écrit (dossier) – prendre contact avec l'enseignant dès le début des cours

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve-sur-table 2h

Enseignant responsable : Charlène Charles

Nombre d'heures : 8h CM
12h TD

CONTENU

Ce cours magistral propose de répondre à la question suivante, « qu'est-ce que l'intervention sociale ? », en retraçant les évolutions du secteur et ses spécificités. À partir d'une approche socio-historique et sociologique, cet enseignement visera à analyser les principales dimensions du travail social, de la construction des professions « historiques » du travail social à l'émergence des nouveaux métiers de l'intervention sociale. Ce cours magistral s'articule à des TD qui permettront d'explorer, à partir d'exemples concrets, les enjeux et les tensions autour des métiers de l'intervention sociale. Enfin, les pratiques des travailleurs sociaux ne sont pas réductibles aux cadres socio-politiques et institutionnels du travail social, elles ont leur propre logique et leur ancrage dans un espace- temps relationnel qu'il s'agira également d'étudier. Ce TD abordera donc la façon dont la sociologie peut aujourd'hui être mobilisée pour saisir des enjeux du terrain, des pratiques professionnelles et des rapports sociaux entre des professionnels et des personnes accompagnées.

BIBLIOGRAPHIE

- Astier Isabelle, 2010, *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, Paris, Armand Colin
- Autès Michel, 2013, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod
- Chopart, J.-N. (dir.) 2000. *Les mutations du travail social*. Paris : Broché.
- Ravon Bertrand et Ion Jacques, 2012, *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 2 devoirs écrits (1 note finale 100%)

Précision : Un devoir maison et une interrogation écrite lors de la dernière séance de TD.

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre :

Devoir écrit à rendre - contacter l'enseignant dès le début des cours pour les informations

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre - contacter l'enseignante dès la parution des résultats de session 1

Précision : Fiche de lecture

Enseignants responsables : Fatima Anani & Michael Bigay

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

L'une des fonctions essentielles du langage est la représentation du monde. Dans cet ECUE il s'agira d'une part, de continuer ce qui a été entrepris en première année et de renforcer ses capacités pratiques en vue d'une communication correcte et efficace dans la vie courante et professionnelle. D'autre part, de s'approprier des méthodes personnelles de travail permettant d'accéder à un certain niveau d'autonomie.

Cet enseignement répond aux attendus du « cadre européen commun de référence pour les langues »¹ (CECRL).

COMPETENCES VISEES

- **La motivation et la confiance en soi.** D'être capable de s'autocorriger et d'avoir un regard distancié sur ses capacités et habiletés à partir de différents supports (écrits journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires, contes et légendes, etc...).
- **De développer une posture communicationnelle.**
- **De produire et de comprendre des discours écrits ou oraux.**
- **D'échanger et construire avec autrui.**
- **De maîtriser les codes sociolinguistiques et les spécificités culturelles de la langue anglaise.**
- **Analyser la production orale du locuteur natif des points de vue phonologiques et phonétiques.**
- **Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales.**

Les TD sont des séances de méthodologie et d'entraînement mais ils ne peuvent suffire à vous faire progresser. Entraînez-vous en regardant films et séries en VO, écoutez la radio, lisez régulièrement la presse anglophone.

BIBLIOGRAPHIE

Berland, D., (2000). La Grammaire Anglaise de l'Etudiant. Ophrys. Paris.

- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (50% de la note) / 2 notes d'oral (50 % de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre : Epreuve sur table 2 h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin:

Epreuve sur table: 1 h

¹ Le CECRL est un outil visant à fournir une base commune pour l'enseignement et l'apprentissage des langues. Il s'appuie sur quatre axes : Les six niveaux communs (A1-A2, B1-B2, C1-C2), les cinq activités langagières (CO-CE, POI-POC, PE), les trois composantes de la compétence communicative linguistique (savoir, savoir-faire, et savoir être), sociolinguistique (considérant que la langue est un phénomène social avec ses marqueurs de relation sociales, ses dialectes et ses accents), et pragmatique (qui fait le lien entre le locuteur et la situation dans ce sens qu'elle renvoie directement aux choix des stratégies discursives pour atteindre un but précis) ; perspective actionnelle d'enseignement et d'apprentissage des langues : elle considère avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donné à l'intérieur d'un domaine d'action particulier.

Enseignant responsable: Begoña Alonso-Fernandez
Equipe d'intervenants : Juan Pablo Hernandez-Gazquez, Verónica Quero

Nombre d'heures :24 hTD

CONTENU

Travail sur les structures grammaticales complexes / Nombreux exercices d'entraînement.

Enrichissement du vocabulaire de la vie quotidienne et vocabulaire relatif à l'éducation / Travail de repérage dans les documents étudiés. Réutilisation au cours d'activités écrites et/ou orales.

Savoir réagir à des situations de la vie courante et professionnelle avec spontanéité / Ateliers de mise en situation, de simulation : approche communicationnelle de la langue en interaction. (Entretien professionnel, recherche d'appartement, atelier de cuisine...)

Rédiger courriers, CV, lettres de motivation et emails en espagnol. Présenter des projets. Travail sur le registre soutenu de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Connaissance de l'actualité socio-éducative en Espagne et en Amérique Latine / Etude de documents de genres variés : témoignages, récits de vie, presse ou documents issus d'Internet. Travail sur les contes pour enfants

Débats de société autour des thèmes forts de l'actualité culturelle, sociale ou encore politique et/ou économique du monde hispanique / Etre capable de défendre son point de vue, d'argumenter, de s'exprimer en continu. Activités autour d'articles de presse, de documents audio ou audio visuels, de documents iconographiques.

BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs références bibliographiques seront indiquées lors de la première séance.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Nature et % des contrôles continus : 2 écrits (50% de la note) / 2 oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre :

Epreuve sur table : 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table 1h

Enseignant responsable : Charlène Charles

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Ce cours est conçu comme la seconde étape d'un cycle, portant sur l'initiation à la recherche en sciences sociales, poursuivi en troisième année de Licence. Après une première année consacrée aux méthodes quantitatives, cette seconde année sera l'occasion de découvrir les méthodes qualitatives à travers l'apprentissage de la conduite d'un entretien semi-directif.

Objectifs : En suivant les différentes étapes de la recherche en sciences sociales, les étudiant.e.s seront accompagné.e.s dans l'élaboration d'un thème et d'un questionnement scientifique. A partir des recherches bibliographiques menées et de la conception d'une grille d'entretien semi-directif, ils devront contacter un ou une enquêté.e pour expérimenter la conduite de l'entretien. À l'issue du semestre, les étudiant.e.s devront avoir acquis des compétences dans la réalisation de la méthode d'entretien semi-directif. Ces travaux dirigés visent également à développer des capacités réflexives et de prise de distance nécessaires à la réalisation d'un travail de recherche.

Modalités pédagogiques : Le TD s'appuiera à la fois sur des exemples de recherches en sciences sociales et sur la mise en pratique par les étudiant.e.s eux-mêmes de la démarche de recherche. Leurs expériences, leurs difficultés ou leurs questionnements seront ensuite analysés avec le groupe et serviront de supports d'apprentissage.

BIBLIOGRAPHIE

- Blanchet A., Gotman A. 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan,.
- Beaud S. 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, Vol 9, n°35, pp. 226-257.
- Bourdieu P. 1993, « Comprendre », *La Misère du monde*, Paris, Le Seuil.
- Kaufmann J-C. 1996, *L'entretien compréhensif*, Nathan, « 128 ».
- Quivy R. et Van Campenhout L. 1988, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod, Bordas.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Nature et % des contrôles continus : 1 écrits (50% de la note) / 1 oral (50% de la note)

Précision : un dossier individuel et un oral en groupe

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre :

Devoir écrit à rendre - contacter l'enseignant dès le début des cours pour les informations

Précision : un dossier individuel

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre - contacter l'enseignante dès la parution des résultats de session 1

Précision : une dissertation

DEUXIEME SEMESTRE

- S4 -

- UE 11 : Identifier et mobiliser les principaux concepts II
- UE 12 : Professionnalisation
- UE 13 : Savoir communiquer et analyser des données II

Enseignant responsable : Nathalie Savard

Nombre d'heures : 14h CM 18h TD

CONTENU

Le cours propose, dans un premier temps, de présenter le développement socio-affectif de l'enfant à travers la question de l'attachement, le concept de soi, l'importance de l'estime de soi, des émotions et la gestion du stress.

Ensuite, le cours se centrera sur l'importance de l'environnement pour l'adaptation scolaire de l'enfant. Parmi les facteurs à prendre en considération, une attention particulière sera apportée aux relations avec les pairs, au stress parental et aux pratiques enseignantes (l'autorité par exemple).

Les documents étudiés en TD reprennent, illustrent et complètent le cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Cartron, A ; Winnykamen F (1999). *Les relations sociales chez l'enfant*. Paris, A. Colin,
Baudier, A; Céleste, B (2005) *Le développement affectif et social du jeune enfant*, Paris, A. Colin
Dolto, F. (2007). *La cause des enfants. En respectant l'enfant on respecte l'être humain*. Pocket.
Duclos, G. (2010). *L'estime de soi, un passeport pour la vie*. CHU Sainte Justine.
Goleman, D. (2003). *L'intelligence émotionnelle : accepter ses émotions pour développer une intelligence nouvelle*. J'ai lu.
Le Camus, J ; Labrell, F ; Zaouche-Gaudron, C (1997) *Le rôle du père dans le développement du jeune enfant*. Paris, Nathan,
Robbes, B. (2011). *Pratique de l'autorité dans la classe*. ESF Pédagogies.
Winnicott D., (2010). *La mère suffisamment bonne*. Editions Payot et Rivages, Paris

Modalités d'évaluation : 5 ECTS

Régime général :

100% des contrôles continus : 1 note d'écrit (75%) / 1 note d'oral (25%)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre :

Epreuve sur table 1h30

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table 1h30

Enseignants responsables : P. Robin

Nombre d'heures : 12h CM – 18h TD

Equipe d'intervenants : -----

CONTENU

Comment la société construit-elle les individus ? Quels sont les processus sociaux à travers lesquels nous devenons ce que nous sommes ? C'est toute la question de la socialisation.

En s'appuyant sur les écrits des fondateurs de la discipline aux recherches les plus récentes, cet enseignement propose une grille d'analyse de la façon dont la société nous forme et nous transforme.

La focale sera mise tout particulièrement sur les actions socialisatrices de la famille (tout en prenant en compte ses transformations) et des professionnels de l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

Muriel Darmon, 2016 – *La socialisation*, Paris : Armand Colin, 128 p.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 1 note d'écrit (50%) / 1 note d'oral (50%)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre : Epreuve sur table (2h)

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin: devoir écrit à rendre, prendre contact avec l'enseignant- e dès la parution des résultats de session 1

Enseignant responsable : Pascal. Lafont
Chargé.e.s de TD : Sandrine Deulceux, Florent Acoutchou
et Boujemaa Allali

Nombre d'heures : 12h CM 18h TD

CONTENU

Les rapports que l'on peut établir entre l'orientation des adultes et les injonctions à la formation tout au long de la vie seront au cœur des problématiques abordées dans le cadre de ce cours. Des variables influentes sur la carrière professionnelle seront prises en compte. Toutefois, comment la formation tout au long peut-elle correspondre à l'expression des aspirations des acteurs visés: ouverture pour les uns, adaptation aux environnements du travail et de la famille pour d'autres, résignation pour d'autres encore ? L'entrée en formation ne constitue-t-elle qu'un moment dans un processus d'orientation et que les pratiques d'accompagnement des adultes, telles que le bilan de compétences, la reconnaissance des acquis de l'expérience trouvent leur justification dans la nécessité de proposer aux étapes cruciales de leur parcours de vie des activités de réflexion sur soi, d'analyse de l'expérience, d'aide à l'évaluation, susceptibles de développer de nouvelles motivations à s'investir, lorsque les contraintes du travail et de l'environnement tendent à enfermer les personnes sur elles-mêmes ?

Les travaux dirigés : les séances s'organiseront autour de lectures individuelles et en groupe de textes portant sur l'accompagnement et la formation tout au long de la vie, suivies de débats. La première séance permettra de mettre en lumière les représentations initiales des étudiants, à confronter collectivement.

Les objectifs :

- revenir sur le vocabulaire, les acteurs, les différentes configurations de la formation des adultes
- s'interroger sur les inégalités d'accès à la formation continue et les leviers susceptibles de les limiter
- comprendre le rôle de l'accompagnement individuel dans le processus de formation

BIBLIOGRAPHIE

Aubret, J. & Demouge, N. (2007). Orientation des adultes et formation tout au long de la vie. *Savoirs, Hors-série*, 11-28.
Pavary, P (Dir.) (2019). *Orientation et formation totu au long de la vie : fondements anthropologiques*. Lyon : Chronique sociale.
Lafont, P. (2019). *Paroles d'acteurs politiques et sociaux sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) : Entre intentions et réalisations ? Eléments de questionnement sur l'éducation tout au long de la vie*. Paris : Editions Petra.
Terrot N.(1998). *Histoire de l'éducation des adultes en France*. Paris : L'Harmattan.
D'autres références seront indiquées tout au long des CM et des TD.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS

Régime général :

Une épreuve écrite (50% de la note) / Une épreuve orale (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre :

Devoir écrit à rendre

Précision : Il convient de prendre contact avec l'enseignant responsable pour connaître les consignes permettant l'élaboration du dossier et la date butoir de remise des travaux.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table 1h30

Enseignant responsable : Rachid Sagner

Nombre d'heures : 18 h TD

Enseignant intervenant : Cindy Largillière

CONTENU

L'objectif de cet enseignement est de redonner du sens aux mathématiques et de donner le goût de leur enseignement.

Dans un premier temps il s'agira de familiariser les étudiants avec les étapes de l'apprentissage de la géométrie à l'école, à travers différentes façons de raisonner en géométrie (par la perception, les instruments, les propriétés). Des situations problématiques faisant appel à différents types de tâches (reconnaître, décrire, nommer, classer, vérifier) seront proposées afin de faire mobiliser des concepts géométriques (caractérisation des propriétés des objets, relation entre objets) pour en comprendre le sens, les enrichir, et envisager leur enseignement. L'usage des instruments de géométrie sera questionné, et relié aux propriétés géométriques sous-jacentes (longueurs égales, angles droits, droites parallèles).

Dans un second temps il s'agira de donner un sens concret aux grandeurs étudiées (les longueurs et masses), par la résolution de problèmes de comparaison, d'estimation et de mesure portant sur ces grandeurs.

A travers l'analyse de tâches et la comparaison des procédures d'élèves, les étudiants pourront faire le lien entre savoirs disciplinaires et savoirs didactiques et développer une posture de futurs enseignants. Le travail à plusieurs et les outils numériques seront aussi des leviers pour développer les connaissances et compétences visées.

Les contenus traités seront les suivants :

GÉOMÉTRIE :

- réaliser des constructions aux instruments, en lien avec les propriétés des figures (triangles, cercle)
- vivre et analyser des activités géométriques de description et de construction (jeu du portrait, programmes de construction, situations d'émission réception, géométrie dynamique)

GRANDEURS ET MESURE :

- résoudre des problèmes portant sur certaines grandeurs (longueur, masse) : comparaison de procédures et progression des apprentissages

BIBLIOGRAPHIE

- N. Pfaff & M. Fénichel (2004) : Donner du sens aux mathématiques (Tome 1), Bordas
- ERMEL (29 septembre 2006) – Apprentissage géométriques et résolution de problème au cycle 3, Hatier
- COPIRELEM : Mathématiques Concours de recrutement des Professeurs des Ecoles : Annales - Sujets corrigés et éléments de formation + Exercices complémentaires avec corrigés issus des concours blancs et examens des ESPE (Français) Broché – 1 août 2019

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 1 évaluation flash/ 1 DST (100 % de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre :

Epreuve sur table : 1 h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin:

Epreuve sur table: 1h

Enseignante responsable : Cindy LARGILLIERE

Nombre d'heures: 18H TD

Equipe d'intervenants : Muriel Ottoz, Céline Calvet, Cindy Largillière, Catherine Fernandez

CONTENU

Ce semestre s'inscrit dans la continuité du premier en resserrant toutefois l'analyse grammaticale autour de la syntaxe de la phrase. Il s'agira d'acquérir une méthodologie d'analyse de la phrase (classer, catégoriser, déterminer la nature et la fonction des éléments linguistiques).

Le cours doit permettre aux étudiants d'aborder le Master MEEF avec les pré-requis nécessaires en linguistique et en grammaire, mais aussi de réfléchir à la manière dont les choix linguistiques des auteurs conditionnent le sens des textes. En quoi les expansions du nom sont-elles indispensables pour que le lecteur se figure le paysage décrit ? imagine le personnage dépeint ?

Le cours s'appuiera sur une démarche inductive qui fera sa place à l'observation, à la réflexion, aux manipulations syntaxiques pour doter les futurs enseignants d'une méthodologie fiable et transposable aux élèves.

De la phrase aux mots :

- types et formes de phrases :
- les différents niveaux d'analyse : les propositions dans la phrase, les groupes fonctionnels dans la phrase ;
- classes syntaxiques et fonctions grammaticales : pratique des manipulations syntaxiques ;
- approche de la phrase complexe : juxtaposition, coordination, subordination.

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Christophe Pellat, *Quelle grammaire enseigner ?*, partie 2 « La grammaire de phrase », Hatier, 2009.

Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, partie 2 « Syntaxe de la phrase simple » et partie 3 « Syntaxe de la phrase complexe », PUF, 2009 (ou une autre édition).

Claire Stolz, *Nouvelle grammaire du collège*, partie 2 « La phrase », Magnard, 2007. L'acquisition de cet ouvrage est recommandée pour la préparation du CRPE lors du Master.

Sujets extraits des annales du CRPE, disponibles sur le site SIAC 1 :

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

L'évaluation se fera en contrôle continu sur la base de deux travaux écrits (1 évaluation intermédiaire et un devoir final lors du dernier TD) qui donneront une note finale 100%

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre : épreuve sur table : 1 h

Précision : les étudiants en régime dérogatoire doivent prendre contact dès le début du semestre afin de connaître la progression et les objectifs du cours ainsi que les modalités d'examen.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin:

Épreuve sur table 1h

Précision: prendre contact dès les résultats de la session avec l'enseignant responsable.

Enseignant responsable : Abdelillah OUAHHOU
Equipe d'intervenants : Figoni Vincent, Abdelillah Ouahhou

Nombre d'heures : 18h TD

CONTENU

L'objectif de ce module est de maîtriser les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques, missions relevant du domaine de l'enseignement pour la conception et/ou l'analyse d'une séquence ou de séances du cycle 1 au cycle 3.

Les axes disciplinaires sont la technologie, la physique et les sciences de vie de la terre, et les contenus traités seront les suivants :

- Savoir mettre en œuvre et rendre compte d'une démarche d'investigation, d'une démarche scientifique,
- Travailler la didactique des sciences et la pédagogie,
- Maîtrise des contenus scientifiques pour pouvoir les enseigner au niveau indiqué.

Ainsi, l'enseignement et le déroulement de ce module se décomposent en deux phases. En L2, découverte et apprentissage des fondamentaux. En L3, approfondissement, qui sera adapté dans le but de répondre de manière optimale aux formats qui sont préconisés par les jurys académiques.

BIBLIOGRAPHIE

- EDUSCOL : Culture scientifique, technique et industrielle
- Rapport de jury CRPE
- Ouvrages de technologie, physique et biologie au collège

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôle continu pendant les TD composé de deux évaluations : 1 écrit (60% de la note) / 1 oral (40% de la note), l'enseignant précisera les modalités.

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre :

Epreuve sur table 1h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table: 1h

Enseignant responsable : Jamal Ahbab
Equipe d'intervenants : Mehdi Chafiai – Stéphanie PACOU

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

CONNAISSANCES :

- ❖ Découvrir l'épistémologie et l'historiographie de chacune des deux disciplines (fondateurs, méthodes, principes et règles) et les grandes thématiques abordées en cycle 3 :
 - En Histoire : De la préhistoire à la Révolution française
 - En Géographie : La notion d'habiter et l'aménagement du territoire français.

DEMARCHES :

- ❖ Apprendre à construire un cours d'Histoire et de Géographie pour des élèves du cycle 3.

BIBLIOGRAPHIE

- Adoumié Vincent (dir), *Géographie de la France*, Paris, Hachette supérieur, collection Hachette Université, 2013
- Beucher Stéphanie, Ciattoni Annette, Reghezza-Zitt Magali, *La Géographie : Pourquoi ? Comment ? : Objets et démarches de la géographie d'aujourd'hui*, Paris, Hatier, coll. Initial, 2005
- Prost Antoine, *Douze leçons sur l'Histoire*, Paris, coll. Points, Seuil, 1996
- Carpentier Jean et Lebrun François, *Histoire de France*, coll. Points, Seuil, 2014

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (75% de la note) / 1 oral (25% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre :

Epreuve sur table : 2h00

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin:

Epreuve sur table: 1h00

Enseignants responsables : Yahia Adane - Christophe Jaunet

Nombre d'heures : 6hCM 12h TD

CONTENU

L'animation socioculturelle a longtemps privilégié la jeunesse et les classes populaires, dans le cadre de projets visant à la transformation sociale, rappelant sans cesse ses liens avec l'Education populaire et l'engagement militant de ses professionnels.

Aujourd'hui, l'évolution de la société a élargi ses publics tout en cherchant à concilier projets émancipateurs et prestations consuméristes dans le cadre d'une intervention territorialisée et partenariale avec un enjeu crucial autour de la participation des habitants. Avec les nouvelles technologies qui modifient les rapports à l'espace et au temps, l'animation socioculturelle réinterroge ses modes d'intervention et ses pratiques pour favoriser l'inclusion numérique.

Cet enseignement abordera les modalités d'animation de la démocratie locale et partenariale inscrites dans les Contrats de Ville signés entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il sera question d'étudier la mise en œuvre concrète de l'animation de la démocratie locale dans les territoires prioritaires.

Instaurés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy,, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, la mise en place de «Conseils citoyens» dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage des contrats de ville, de favoriser l'expertise partagée par la création d'un espace de dialogue et de propositions d'initiatives répondant aux besoins des habitants.

Le cours présentera les aspects règlementaires à travers le cadre de référence élaboré par les instances officielles de la politique de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), décembre 2019, Conseils citoyens, la boîte à outils IREV : Fiche outil conseil citoyen.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôle Continu (CC) : 2 écrits individuels : une note en CC (50%)

Une épreuve sur table lors de la première session d'examens du premier semestre : durée de 2h (50%)

Régime dérogatoire :

Une épreuve sur table lors de la première session d'examens du premier semestre : durée de 2h

Rattrapage Une épreuve sur table lors de la deuxième session d'examens en juin : durée : 1h30

Enseignants responsables : Joris Thievenaz
Equipe d'intervenants : Nawel Kedidah Chair

Nombre d'heures :6hCM - 12 hTD

CONTENU

Quels sont les processus, les situations et les dynamiques qui concourent à la construction de l'expérience du sujet adulte tout au long de sa vie ?

Dans quelle mesure et sous quelles conditions, les situations professionnelles sont-elles source d'apprentissage et de développement pour celui qui les rencontrent et en fait l'expérience ?

Quelles approches théoriques et méthodologiques en formation des adultes permettent d'étudier ce que l'on nomme habituellement les « apprentissages professionnels », la « formation sur le tas » ou les « apprentissages expérientiels » ?

BIBLIOGRAPHIE

Albero, B., Thievenaz, J. (dir.) (2022). *Enquêter dans les métiers de l'humain. Traité de méthodologie de la recherche en Sciences de l'éducation et de la formation*. Dijon : Raison et Passions.

Thievenaz, J. (2017). *De l'étonnement à l'apprentissage. Enquêter pour mieux comprendre*. Louvain-la-Neuve : De Boeck.

Thievenaz, J. (2019). *Enquêter et apprendre au travail. Approcher l'expérience avec John Dewey*. Dijon : Raison et Passions.

Thievenaz, J., Barbier, J-M., Saussez, F. (dir.) (2020). *Comprendre/Transformer*. Bern : Peter Lang.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 1 écrit (100% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du premier semestre :

Devoir écrit à rendre – contacter l'enseignant dès le début des cours pour les informations

Précision : Document à rendre, condensé du travail écrit noté en TD

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre – Prendre contact avec l'enseignant dès la parution des résultats de session 1

CONTENU

L'observation sociale est à la base de l'intervention sociale qui vise à découvrir et investiguer un territoire délimité et habité, défini autour d'une problématique sociale.

Le diagnostic social territorial permet de s'approprier les réalités professionnelles d'un public accompagné dans le champ social et socio-éducatif. Il nécessite à la fois une pratique de terrain mais également des apports théoriques.

L'observation dans une approche méthodologique telle qu'elle peut être définie en Sciences sociales mobilise divers savoir-faire et permet à l'observateur, également intervenant social, de construire une posture professionnelle.

Cet enseignement vise à « interroger l'observation » pour appréhender la complexité de ce que revêt cette construction.. La question de l'observation sociale et de l'ancrage de l'intervention sociale seront intégrées par la participation au projet Pulsess.

BIBLIOGRAPHIE

Debordeaux Danièle. *L'observation sociale au service de l'action*. Recherches et Prévisions, n°46, décembre 1996. pp. 7384

Guéry Hervé, Maurin Louis . *Les enjeux de l'observation sociale locale*. Informations sociales 2013/5 (n° 179), pp. 76- 83

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 1 écrit (50 % de la note) / 1 oral (50 % de la note)

Précision : écrit collectif et individuel

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre :

Dossier à déposer sur Eprel- Prendre contact avec l'enseignante dès le début des cours

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Dossier à déposer sur Eprel – Prendre contact avec l'enseignante dès la parution des résultats de session 1.

Enseignants responsables : Fatima Anani & Michael Bigay

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

L'une des fonctions essentielles du langage est la représentation du monde. Dans cet ECUE il s'agira d'une part, de continuer ce qui a été entrepris en première année et de renforcer ses capacités pratiques en vue d'une communication correcte et efficace dans la vie courante et professionnelle. D'autre part, de s'approprier des méthodes personnelles de travail permettant d'accéder à un certain niveau d'autonomie.

Cet enseignement répond aux attendus du « cadre européen commun de référence pour les langues »² (CECRL).

COMPETENCES VISEES

- **La motivation et la confiance en soi.** D'être capable de s'autocorriger et d'avoir un regard distancié sur ses capacités et habiletés à partir de différents supports (écrits journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires, contes et légendes, etc...).
- **De développer une posture communicationnelle.**
- **De produire et de comprendre des discours écrits ou oraux.**
- **D'échanger et construire avec autrui.**
- **De maîtriser les codes sociolinguistiques et les spécificités culturelles de la langue anglaise.**
- **Analyser la production orale du locuteur natif des points de vue phonologiques et phonétiques.**
- **Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales.**

Les TD sont des séances de méthodologie et d'entraînement mais ils ne peuvent suffire à vous faire progresser. Entraînez-vous en regardant films et séries en VO, écoutez la radio, lisez régulièrement la presse anglophone.

BIBLIOGRAPHIE

Berland, D., (2000). La Grammaire Anglaise de l'Etudiant. Ophrys. Paris.

- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (50% de la note) / 2 notes d'oral (50 % de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre : Epreuve sur table : 2 h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin 2023 :Epreuve sur table: 1 h

¹ Le CECRL est un outil visant à fournir une base commune pour l'enseignement et l'apprentissage des langues. Il s'appuie sur quatre axes : Les six niveaux communs (A1-A2, B1-B2, C1-C2), les cinq activités langagières (CO-CE, POI-POC, PE), les trois composantes de la compétence communicative linguistique (savoir, savoir-faire, et savoir être), sociolinguistique (considérant que la langue est un phénomène social avec ses marqueurs de relation sociales, ses dialectes et ses accents), et pragmatique (qui fait le lien entre le locuteur et la situation dans ce sens qu'elle renvoie directement aux choix des stratégies discursives pour atteindre un but précis) ; perspective actionnelle d'enseignement et d'apprentissage des langues : elle considère avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donné à l'intérieur d'un domaine d'action particulier.

Enseignant responsable: Begoña Alonso-Fernandez

Nombre d'heures : 24 hTD

Equipe d'intervenants : Juan Pablo Hernandez Gazquez, Verónica QUERO

CONTENU

Travail sur les structures grammaticales complexes / Nombreux exercices d'entraînement.

Enrichissement du vocabulaire de la vie quotidienne et vocabulaire relatif à l'éducation / Travail de repérage dans les documents étudiés. Réutilisation au cours d'activités écrites et/ou orales.

Savoir réagir à des situations de la vie courante et professionnelle avec spontanéité / Ateliers de mise en situation, de simulation : approche communicationnelle de la langue en interaction. (Entretien professionnel, recherche d'appartement, atelier de cuisine...)

Rédiger courriers, CV, lettres de motivation et emails en espagnol. Présenter des projets. Travail sur le registre soutenu de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Connaissance de l'actualité socio-éducative en Espagne et en Amérique Latine / Etude de documents de genres variés : témoignages, récits de vie, presse ou documents issus d'Internet. Documents littéraires.

Débats de société autour des thèmes forts de l'actualité culturelle, sociale ou encore politique et/ou économique du monde hispanique / Etre capable de défendre son point de vue, d'argumenter, de s'exprimer en continu. Activités autour d'articles de presse, de documents audio ou audio visuels, de documents iconographiques.

Travail sur l'univers des contes pour enfants. Lecture théâtralisée de contes.

BIBLIOGRAPHIE

Des références bibliographiques seront indiquées lors de la première séance

Modalités d'évaluation 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (50% de la note) / 2 oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre :

Epreuve sur table 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table: 1h

Enseignant responsable : Charlène Charles

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

Ces travaux dirigés « techniques de recueil de données » font suite à ceux délivrés en première année et au premier semestre de la seconde année. Les étudiant.e.s seront initié.e.s à « l'enquête de terrain » en découvrant une nouvelle technique de recueil des données : l'observation.

Objectifs : À l'issue du semestre, les étudiant.e.s devront être en mesure de faire la distinction entre différentes pratiques d'observation (participantes, non participantes, à couvert ou à découvert) et différentes techniques de recueil de données (entretien semi-directif, questionnaire et observation), pour en saisir les complémentarités et les limites.

Organisation du TD : Après avoir déterminé une thématique et un terrain d'enquête en groupe, les étudiant.e.s seront mis en situation d'observation d'une ou plusieurs situations sociales. En suivant les différentes étapes de la recherche en sciences sociales, les étudiant.e.s seront initié.e.s à la mise en forme d'une problématique de recherche, à la prise de note descriptive, à l'analyse de leurs observations et aux traitements des données. Les notions de réflexivité, d'analyse critique des prénotions seront approfondies et discutées en séance, autour de lectures théoriques ou d'exemples d'enquêtes de terrain ainsi que d'exercices et de discussions à partir des travaux des étudiant.e.s. Un retour collectif sur leurs expériences d'observation sur le terrain, les difficultés ou les questionnements servira de support d'apprentissage.

BIBLIOGRAPHIE

- Arborio A.M., Fournier P. 1996, L'enquête et ses méthodes : l'observation directe, Paris, Nathan.
Beaud S., Weber F. 2003, Guide de l'enquête de terrain, La découverte, « Repères ».
Blanchet A. et alii. 1987, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Dunod.
Quivy R. et Van Campenhoudt L. 1988, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris : Dunod, Bordas.

Modalités d'évaluation : 1 ECTS

Contrôle continu un dossier individuel, un oral collectif.

Régime général :

Contrôles continus : 1 écrit dossier individuel (50% de la note) / 1 oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre : Dossier sur l'observation à remettre sur Eprel

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre - Prendre contact avec l'enseignante dès la parution des résultats de session 1

Précision : dissertation

CONTENU

Les Ue d'ouverture sont présentées dans le Guide en ligne sur le site de l'université : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/ue-d-ouverture> . L'inscription à l'ue d'ouverture s'effectue via l'espace numérique e-campus de l'étudiant, en début de second semestre (celui-ci doit choisir une option adaptée aux horaires de son emploi du temps).

La date d'ouverture des inscriptions est généralement précisée à la fin du semestre 3, en ligne, via la page de scolarité étudiante.

L'Ue d'ouverture est obligatoire et doit être choisie dans toute autre composante que celle de l'UFR d'origine de l'étudiant. Les différentes modalités d'évaluation (régime général/ dérogatoire/ rattrapage) sont à voir **directement avec l'UFR ou la composante qui propose l'option** (contacts sur la page WEB UPEC des ue d'ouverture : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/ue-d-ouverture>).

Les étudiants des groupes AED n'ont pas le choix de l'option transversale ; ils suivent des cours qui leur sont dédiés et qui sont en continuité avec ceux suivis en 8.1 au semestre 1^{er} semestre.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS